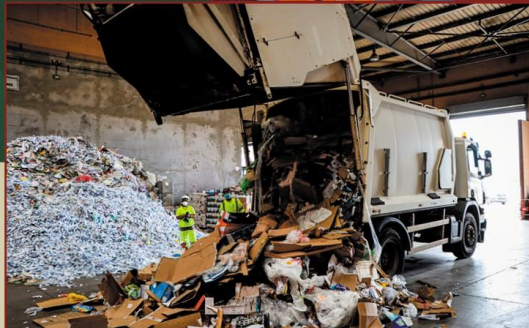




# RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS 2021



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU **TERRITOIRE** DE  
LA **CÔTE OUEST**

## SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	3
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI .....	3
1)	Le périmètre .....	3
2)	La compétence.....	3
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	5
5)	Faits marquants de l'année 2021.....	8
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS .....	9
1)	Les bacs roulants.....	9
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU) .....	12
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV).....	13
4)	Les composteurs domestiques.....	14
C.	LA COLLECTE.....	16
1)	Données de cadrage 2010-2021.....	16
2)	La collecte des déchets provenant des ménages .....	17
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	30
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	31
D.	LE TRAITEMENT .....	32
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	33
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS .....	37
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	45
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine .....	45
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	45
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	47
4)	La lutte contre l'errance animale .....	49
H.	Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010	52
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	54
A.	Dépenses d'investissement du service .....	54
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	56
C.	Modalités de financement .....	56
III.	PERSPECTIVES.....	63
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS.....	66
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	74
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE .....	78
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE .....	79

Le rapport annuel 2021 du syndicat Mixte ILEVA est également mis en annexe au présent rapport du TCO.

## **DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Cependant, dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement.

La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 du TCO. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par le TCO jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA.

## **I. LES INDICATEURS TECHNIQUES**

### **A. LE TERRITOIRE DESSERVI**

#### **1) Le périmètre**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».

En 2021, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2021 représentent 210 918 habitants (source INSEE population municipale).

#### **2) La compétence**

La Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- le développement des actions de réduction et de tri des déchets ;
- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...) ;
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants... ;
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté.

Cette Direction exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des corbeilles urbaines et l'enlèvement des épaves automobiles.

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale.

La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat.

### **3) L'organisation du service**

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat, revêtement inadapté, absent ou dégradé....) ;
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et de manière très exceptionnelle, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers.

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par trois prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et EOS.

De plus, le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée depuis mai 2018 par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

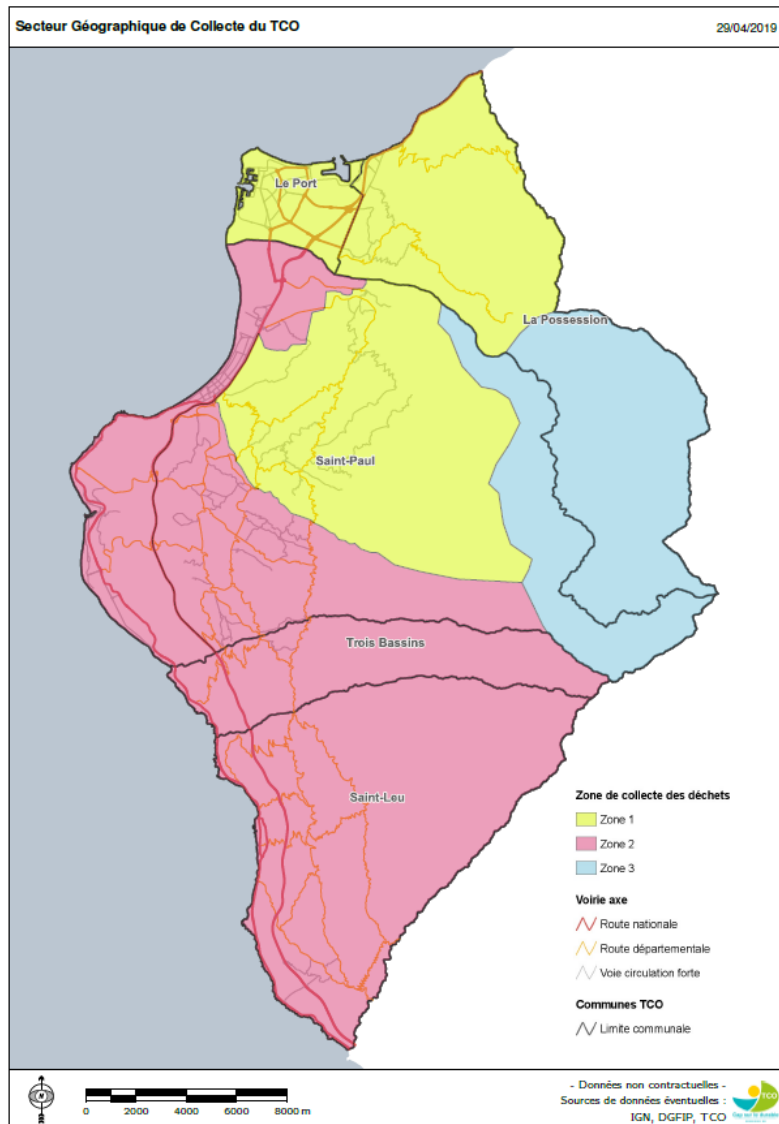
<b>Flux</b>	<b>Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014</b>
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs)  1 fois par semaine partout ailleurs
<b>Emballages et papiers</b>	1 fois tous les 15 jours
<b>Déchets végétaux</b>	2 fois par mois en été (décembre à avril) et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année
<b>Encombrants</b>	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois
<b>Verre</b>	Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation

#### 4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	<b>Type de fourniture</b>	<b>Zone géographique</b>	<b>Prestataire de service</b>
<b>1</b>	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
<b>2</b>	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	OTTO
<b>3</b>	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	FCI et LRVP

Les collectes des déchets ménagers et assimilés (hors Mafate) sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



La zone 3 correspondant au cirque de Mafate, est gérée de manière spécifique par le biais d'une convention entre le TCO, l'ONF et le Parc National.

Les marchés de collecte pour les déchets verts/encombrants de la zone 1 et les OMr, les Emballages Ménagers recyclables et le verre sur l'ensemble du territoire ont été relancés en 2020.

Les nouveaux marchés ont démarré le 1<sup>er</sup> août 2020.

Les prestataires Nicollin OI et HCE ont été attributaires respectivement des nouveaux marchés de collecte des OMr, EMr et verre, et des déchets verts/encombrants.

Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF/Parc National
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	EOS
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	EOS
Collecte du verre et nettoyage autour des bornes	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI pour la collecte Cycléa en sous-traitance pour le nettoyage autour des bornes

Par ailleurs, la gestion des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) est assurée par la SEM Cycléa depuis septembre 2018. Le vidage des caissons est effectué par l'entreprise Nicollin depuis mi-janvier 2018.

CYCLEA s'est également vu renouveler l'exploitation de la fourrière animale fin 2019 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en juin 2018.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2018, filiale de SUEZ. Suez était prestataire depuis 2012.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement assurée par NICOLLIN REUNION).

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée le 29 janvier 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA (transfert de sites et de gestion

de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1er janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte depuis le 1er janvier 2018.

## **5) Faits marquants de l'année 2021**

L'année 2021 a été marquée par les évènements suivants :

- La crise sanitaire liée à l'épidémie du Coronavirus qui a engendré des impacts concernant le prix des matériaux et les délais de livraisons (bacs roulants, Corbeilles de Propreté Urbaine...);
- L'expérimentation de la collecte renforcée pour les Ordures Ménagères résiduelles en C2 (2 fois par semaine) sur le littoral et les mi-pentes des 5 communes sur les mois de janvier et février ;
- L'épidémie de dengue qui s'est accentuée entraînant la mise en œuvre de 67 opérations « vide fond de cour » ou de résorption des dépôts sauvages sur les communes tout au long de l'année ;
- La poursuite de la mission d'assistance pour l'élaboration d'une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets démarrée au second semestre 2019. Suite à l'établissement du diagnostic en 2020, les résultats de l'enquête de satisfaction usagers sur le service public de gestion des déchets a été faite et l'élaboration des scénarii a été menée en 2021 par le biais, notamment d'un séminaire réunissant les élus et les services communaux ;
- L'actualisation du règlement de collecte et la fixation du seuil pour la Redevance Spéciale afin de préparer la mise en place de la brigade intercommunale ;
- Le déploiement de la Redevance Spéciale dans les zones d'activité suite au report dû à la crise sanitaire ;
- La signature de la charte avec les bailleurs sociaux pour permettre l'intervention de VHU Réunion pour l'enlèvement des épaves sur les parkings de leurs groupements d'habitation ;
- Le déploiement de 3 nouvelles déchèteries éphémères dans les secteurs de Vue Belle, la Plaine Bois de nèfles à Saint-Paul, et le Centre-Ville de La Possession, ouvertes un samedi par mois de 8h à 12h
- La réalisation d'un schéma d'implantation de bornes d'apport volontaire :
  - o 100 nouvelles BAV aériennes pour le verre ;



- 40 îlots d'apport volontaire en zone d'habitat vertical comprenant chacun 3 BAV aériennes destinées à la collecte sélective, les ordures ménagères résiduelles/biodéchets et le verre ;
  - 5 îlots de bornes enterrées en zone touristique ou en habitat vertical.
- Le renouvellement de plusieurs marchés publics : locations de camions et d'engins, acquisition de Corbeilles de Propreté Urbaine, Evacuation des caissons de déchèteries, animation et accompagnement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, traitement des déchets (gravats, placoplâtre), acquisition de bornes à verre...

## **B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS**

### **1) Les bacs roulants**

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance). En juillet 2019, le marché a été attribué à OTTO Environnement.

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, ...) :

- gris pour les ordures ménagères et assimilées,
- jaune (cuve jaune, couvercle jaune) pour les emballages recyclables.

Fin 2021, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO est constitué de **205 807 unités**, dont 110 683 bacs d'ordures ménagères (54%) et 95 124 bacs d'emballages recyclables (46%).

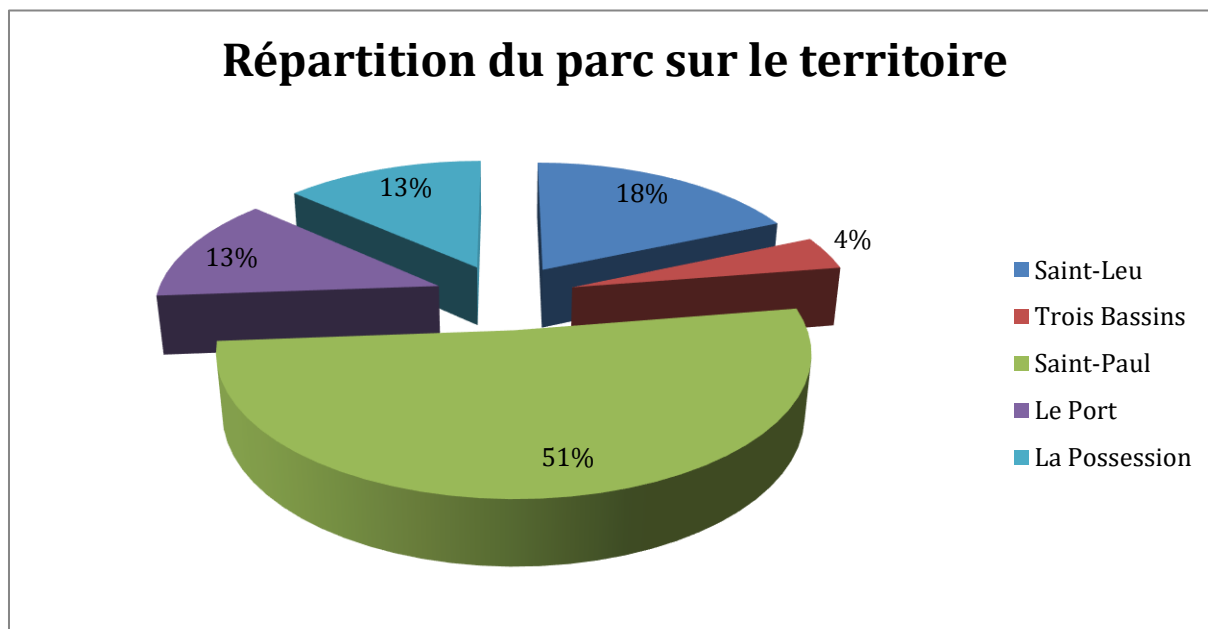
Les bacs des professionnels, au nombre de 9 748 unités, représentent 4,73% en nombre de bacs du parc total, mais 8,30% en volume.

En 2021, le parc attribué (tout producteur confondu) a continué d'augmenter de +1,5% en nombre de bacs et de +3,1% en volume. Les livraisons de bacs ont légèrement augmenté avec une moyenne de 1257 bacs livrés mensuellement.

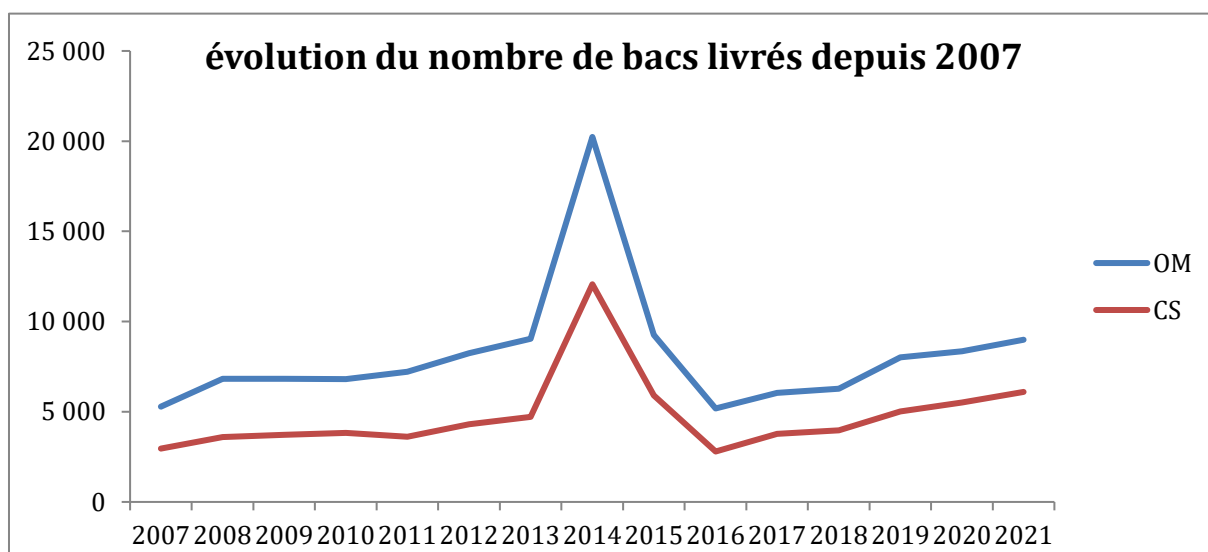
Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus livré sur l'année 2021. 15 086 bacs roulants ont été livrés sur le Territoire de la Côte Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 8 990 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (60% des fournitures) ;
- ✓ 6 096 bacs pour la Collecte Sélective (40% des fournitures).

Le graphique ci-après explicite la répartition en % du nombre de bacs tous flux confondus par commune membre.



Le nombre de livraisons de bacs en 2021 est sensiblement le même qu'en 2015 (15 176).



Depuis le début de l'année 2021, le monde économique rencontre des difficultés de transport par le manque de conteneurs vides et de navires disponibles, ce qui perturbe le bon déroulement des acheminements. Les transporteurs ont annoncé des délais d'approvisionnement rallongés de plusieurs semaines, ce qui a contraint notre prestataire à la mise en place de solutions palliatives : livraisons de bacs provisoires.

Malgré ces contraintes de transport et le contexte sanitaire lié à la COVID19, le service a été maintenu tout au long de l'année.

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) est identique à celui de 2020.

Ce taux représente 64% de l'ensemble des bacs livrés en 2021.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
<b>Nouvelle dotation</b>	<b>Remplacement</b>	<b>Total</b>
5 432	9 654	<b>15 086</b>
36%	64%	

Les bacs hors service représentent toujours 68% du taux de casse, comme en 2020, du fait de la continuité du suivi terrain avec l'apposition systématique par les équipiers de collecte et les médiateurs d'un autocollant/rubalise sur les bacs nécessitant une réparation ou un remplacement, en invitant les usagers à contacter les services du TCO à cet effet.



**Merci de faire une demande de maintenance de ce bac sur notre formulaire en ligne**

**N°Vert 0 800 605 605** [www.tco.re](http://www.tco.re)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION




**BAC ABÎMÉ, DEMANDE DE MAINTENANCE SUR :**

**N°Vert 0 800 605 605** [www.tco.re](http://www.tco.re)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION

Les réparations des bacs roulants présentent une augmentation de +3% par rapport à l'année dernière (3 031 éléments réparés en 2021 contre 2 945 en 2020). La prestation de maintenance la plus effectuée est le remplacement du couvercle.

Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus réparé sur l'année 2021. 3 031 éléments ont été réparés sur le Territoire de la Côte Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 2 083 éléments pour les Ordures Ménagères résiduelles (69% des réparations) ;
- ✓ 948 éléments bacs pour la Collecte Sélective (31% des réparations).

## 2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation de fournitures est assurée depuis le 08 avril 2021 par la société BEC (Bourbon Equipements Collectivités).

En 2021, 53 Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur Le TCO (nouvelles poses et remplacements), soit - 85% par rapport à 2020 (370 CPU). Cette diminution s'explique par le délai d'acheminement du stock dans le cadre du nouveau marché dû aux problématiques de transport maritime liées à la crise sanitaire (COVID 19). Entre 2016 et 2020, le TCO avait acquis plus de 1140 corbeilles (simple ou double cuve) sur tout le territoire : 362 corbeilles ont été remplacées (1/3 du parc initial) et 779 nouveaux emplacements ont été dotés.

2021	SAINT-PAUL	SAINT-LEU	TROIS BASSINS	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
CPU DOUBLE	36	3	0	0	0	39
CPU SIMPLE	9	0	0	3	2	14
<b>TOTAL CPU</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>53</b>
<b>TOTAL Cuves</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>92</b>

Pour rappel, une corbeille peut disposer d'une cuve simple (ordures résiduelles) ou de deux cuves (une pour les ordures résiduelles, une pour les emballages).

### 3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

En 2016, le TCO a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes avait également impacté ces équipements. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

Les dégradations de ces équipements ont perduré. Elles ont occasionné la destruction de 12 bornes en 2019 et 9 bornes en 2020.

Au total, 17 bornes ont été retirées du parc (9 incendiées et 8 hors service) en 2020.

En 2020, 23 nouvelles bornes ont été installées. 17 d'entre elles sont en métal afin d'expérimenter ce type de contenants vis-à-vis des actes de vandalisme notamment. Malgré ces nouvelles acquisitions, le parc de BAV se stabilise en 2020.

En 2021, le TCO a installé 9 bornes neuves (8 acquises en 2021 et 1 en 2020). 5 bornes ont été retirées du parc (3 brûlées et 2 hors service).

Fin 2021, 460 BAV étaient présentes sur le territoire (+ 0,88%).

	Nombre de bornes		Delta (nb de bornes)	Ratio (Nbre d'habitants/borne)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2020	2021		2020	2021		
La Possession	58	57	-1	569	579	-29 %	-2 %
Le Port	63	64	1	542	533	-19 %	2 %
Saint-Paul	226	230	4	462	454	-1 %	2 %
Trois-Bassins	28	29	1	255	246	45 %	3 %
Saint-Leu	81	80	-1	415	415	8 %	-1 %
<b>TOTAL</b>	<b>456</b>	<b>460</b>	<b>4</b>	<b>466</b>	<b>462</b>	<b>-3 %</b>	<b>1 %</b>

Le parc reste globalement bien dimensionné avec un léger dépassement du ratio national (450 hab/borne). La disparité de dotation est due également aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu)

présentant des habitats diffus et ont un besoin d'équipement en bornes à verre supérieur (ratio inférieur à celui du national, en particulier à Trois Bassins). A contrario, ce ratio est plus élevé pour les communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

En 2021, l'élaboration d'un schéma d'implantation de bornes d'apport volontaire a été réalisé par Espélia et ATMOI pour le TCO. En ce qui concerne le verre, cette étude a porté sur l'implantation de 145 nouvelles bornes afin de densifier le parc existant et atteindre les préconisations de CITEO (1 BAV/200 habitants en milieu rural et 1 BAV pour 400 habitants en milieu urbain).

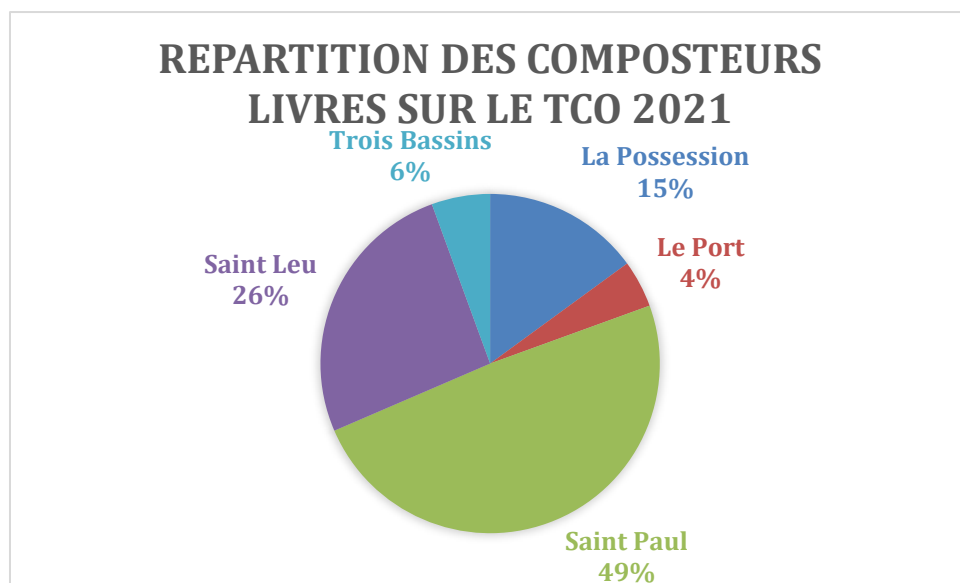
Afin de vérifier la faisabilité et suite à une analyse de l'existant, de nouvelles propositions d'implantation et d'un travail de terrain, cette étude a permis de cartographier précisément les différents emplacements pouvant accueillir des BAV en tenant compte des différentes contraintes (espace disponible, accès collecte, sécurité usagers, réseaux aériens, priorité du foncier...). Chaque emplacement identifié a également fait l'objet d'une fiche détaillée avec photo et une couche cartographique a également été créée.

#### 4) Les composteurs domestiques

Un marché a été attribué depuis juillet 2019 à deux nouveaux prestataires LRVP pour les bacs à compost en kit, et FCI pour les bacs à compost en monobloc et kit pédagogique pour les écoles.

Depuis fin décembre 2016, le TCO a décidé l'arrêt total des composteurs en bois car ils avaient une durée de vie trop limitée.

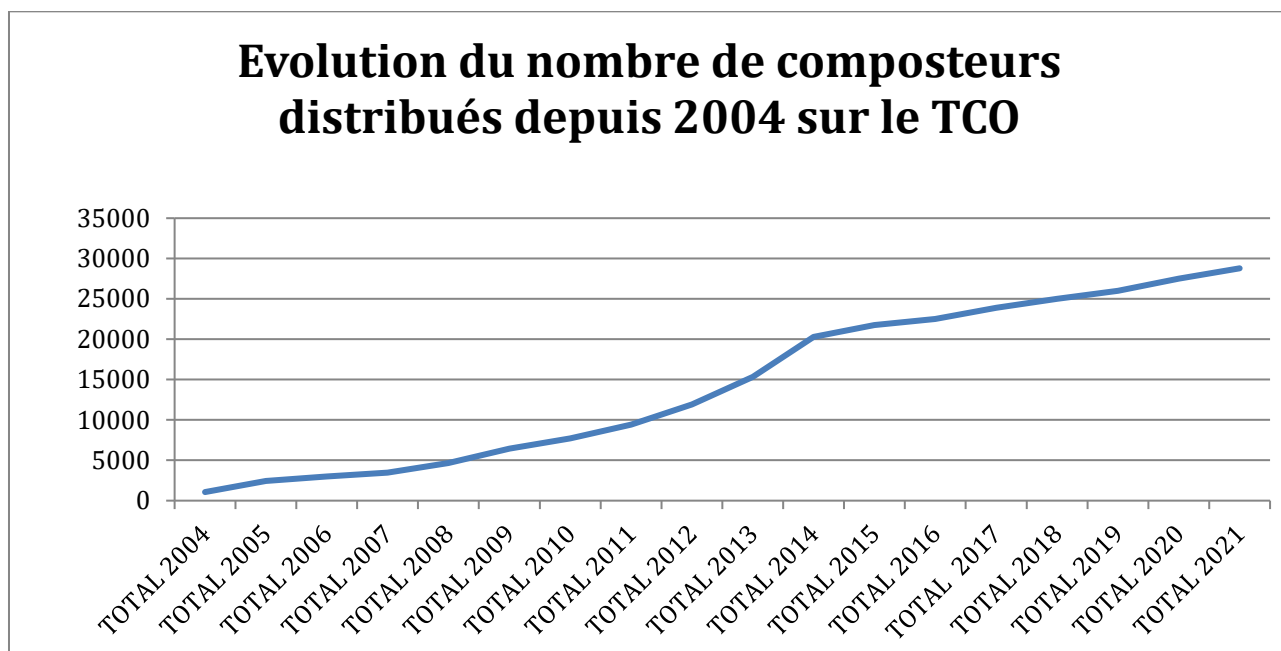
Le nombre de composteurs plastiques livrés sur le territoire en 2021 est de 1 290 avec 954 unités de petite taille (350L et 400L) et 336 unités de grande taille (750L et 900L) contre 1 480 en 2020, soit une diminution de 12.84% par rapport à 2020.



Le Territoire de la Côte Ouest compte 28 789 bacs à compost soit une augmentation de 4.69%.

Ainsi, environ 3000 tonnes de biodéchets seraient détournées chaque année.

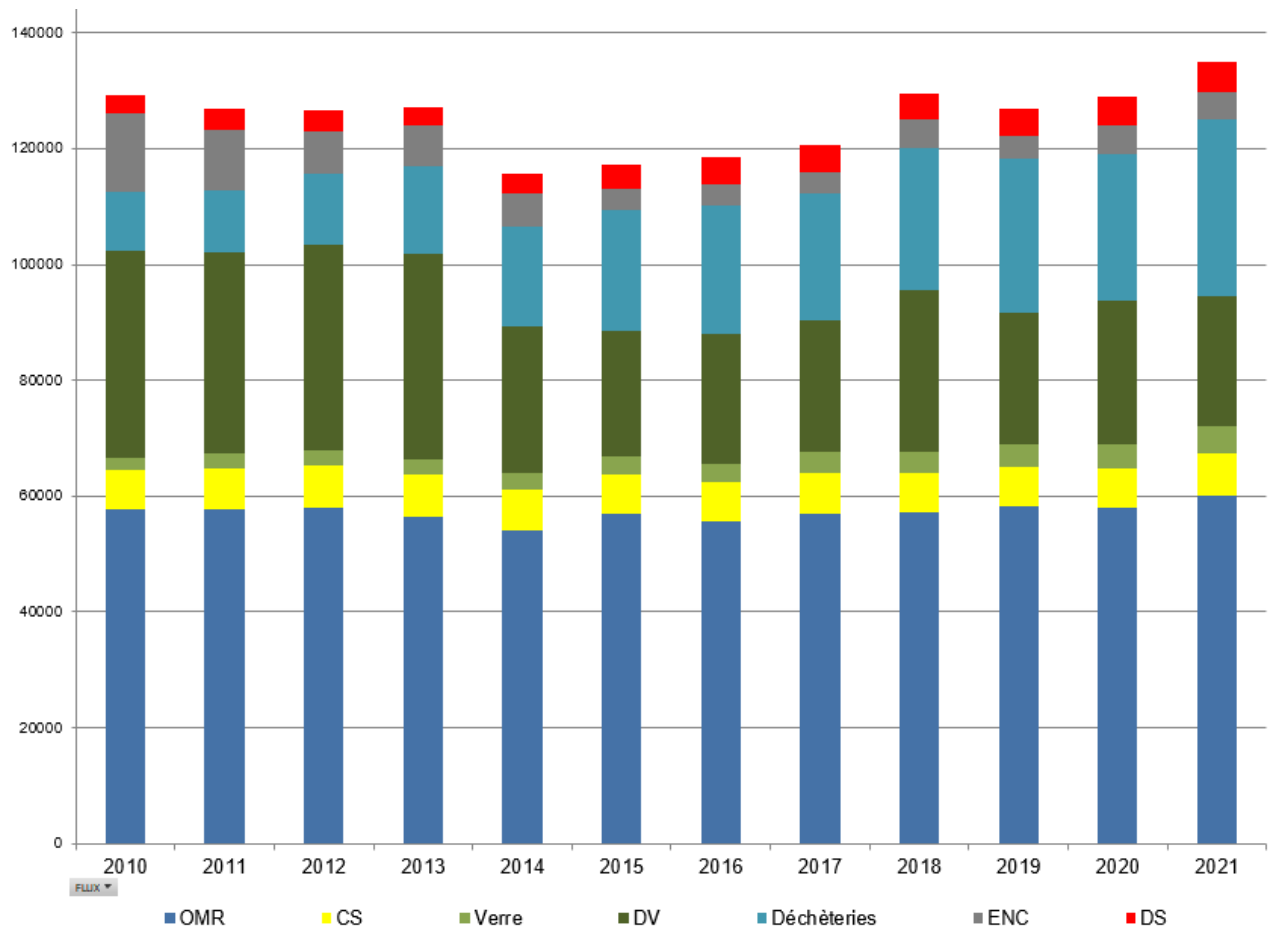
La part de l'habitat pavillonnaire disposant d'un composteur est de 44%.



## C. LA COLLECTE

### 1) Données de cadrage 2010-2021

#### Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2021

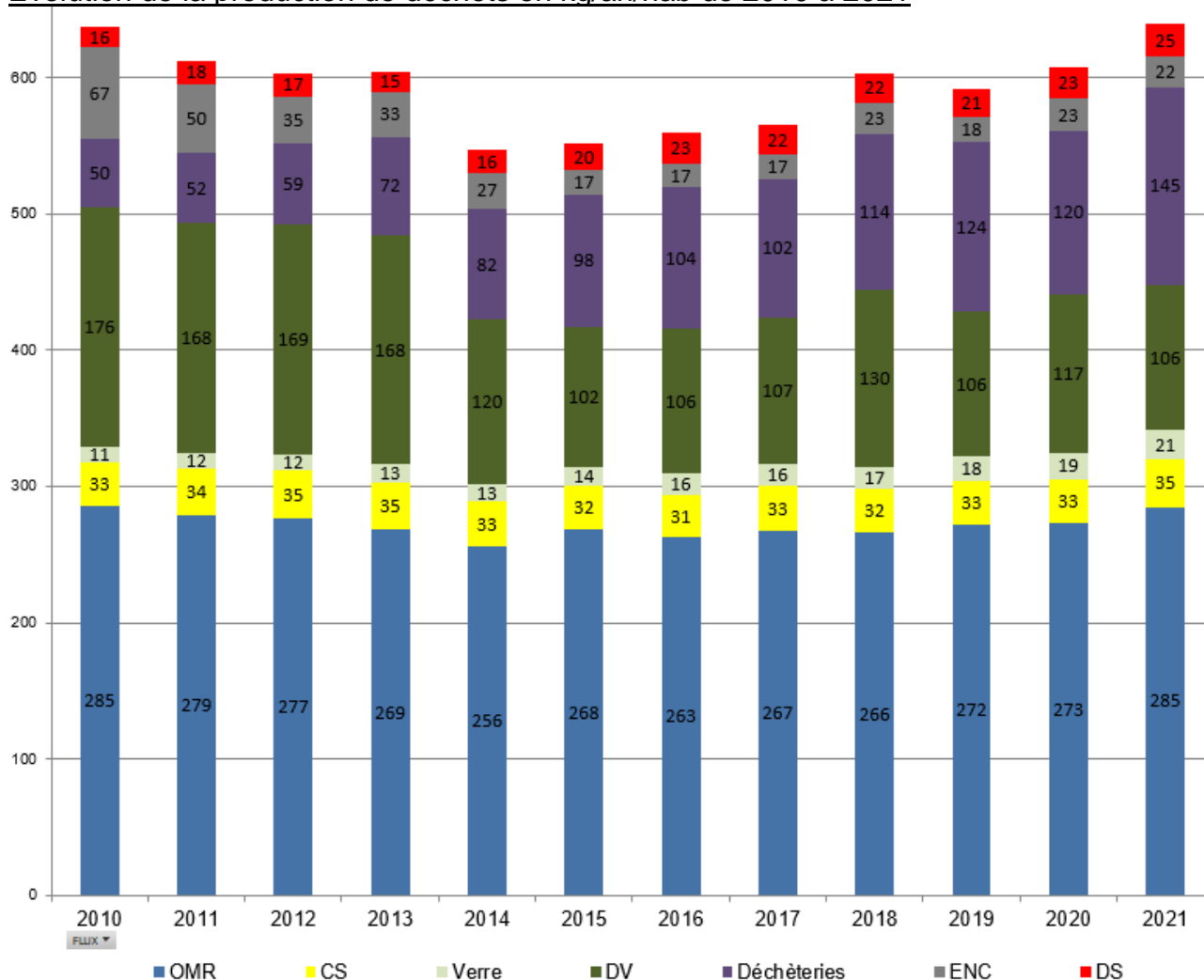


Les tonnages sont en constante augmentation depuis 2014. Les principaux enseignements du graphique ci-dessus sont :

- une augmentation des tonnages d'ordures ménagères et assimilées (Ordures Ménagères Résiduelles + Collecte Sélective + Verre)
- une diminution notable des Déchets Végétaux
- une forte augmentation des tonnages déchèteries (diminution des DV et Encombrants collectés en porte à porte).
- une augmentation des tonnages de dépôts sauvages



## Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2021



La production de déchets en kg/hab/an de 2021 (639 kg/hab/an) est revenue au niveau de 2010 (638kg/hab/an). Toutefois la composition des déchets a évolué :

- Les OMR sont revenues au même niveau qu'en 2010 mais le verre a beaucoup augmenté.
- La production de déchets verts a considérablement diminué.
- Les déchèteries ont énormément augmenté (Encombrants, gravats et plâtre et Déchets d'équipement électrique et électronique DEEE principalement).
- La collecte d'encombrants a bien diminué mais est à nuancer par une augmentation des tonnages collectés en dépôts sauvages et en déchèterie... Le flux d'encombrants (collecté en porte à porte, en déchèterie ou en dépôts sauvages) a globalement augmenté depuis 2010.

## 2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement...), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 13 déchèteries fixes et les quatre déchèteries éphémères de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ **La collecte des ordures ménagères résiduelles**

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

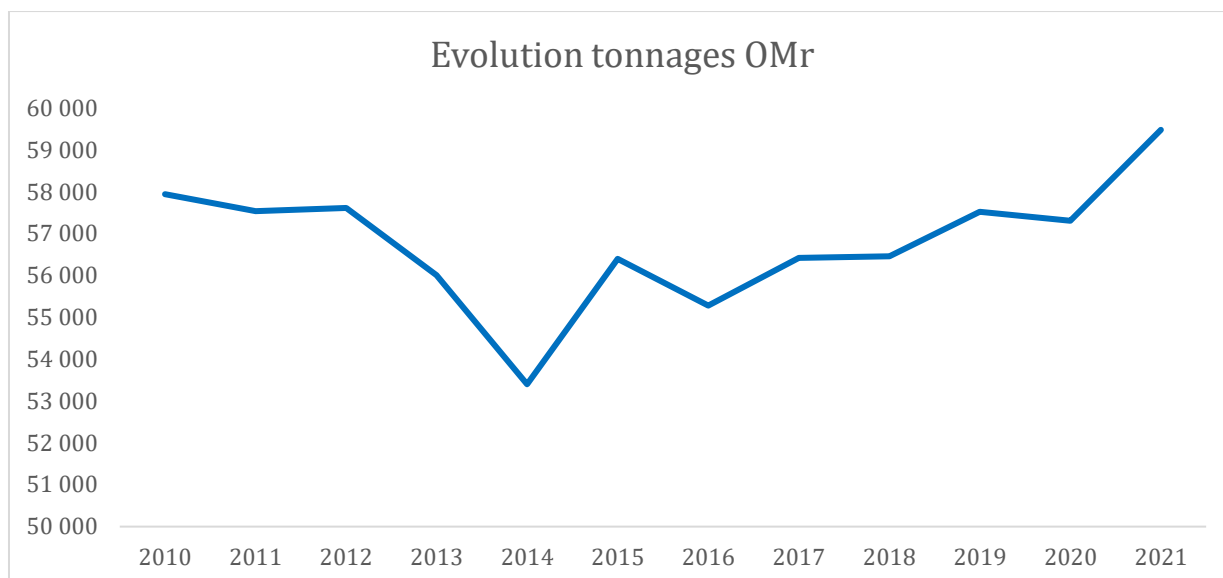
Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 34 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312	59 483
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	1 145	35	1 062	-209	2 171
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	2%	+0,57%	1,88%	-0,36%	3,79%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269	270	278
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1	5	1	8
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%	1,78%	0,32%	2,96%

Ces tonnages prennent en compte tant les ordures ménagères que celles produites par les écoles, les hôtels – restaurants, les zones d'activités économiques. Depuis août 2020, le TCO dessert l'ensemble des zones d'activités de son territoire alors qu'avant cette date, certaines zones l'étaient, certaines partiellement, d'autres aucunement.



Après une stabilisation depuis 2019, en 2021, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont connu une forte augmentation et constituent les tonnages les plus hauts depuis 2010.

Le ratio de production par habitant est également très élevé comparativement aux 10 dernières années (à corréliser avec une baisse de la population communale prise en compte).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuilage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224	205	182
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43	-80	-19	-23
Variation (%)	16 %	-14%	7%	6%	6%	20, %	-18%	47%	16%	-26%	-8%	-11%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363	331	293
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77	-128	-32	-38
Variation (%)	16 %	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	18%	-26%	-10%	-13%

\*estimation

Il est constaté une baisse des tonnages collectés en 2021 par rapport à l'année précédente. Cela peut s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et la diminution du nombre de touristes fréquentant, notamment, les gîtes du cirque.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

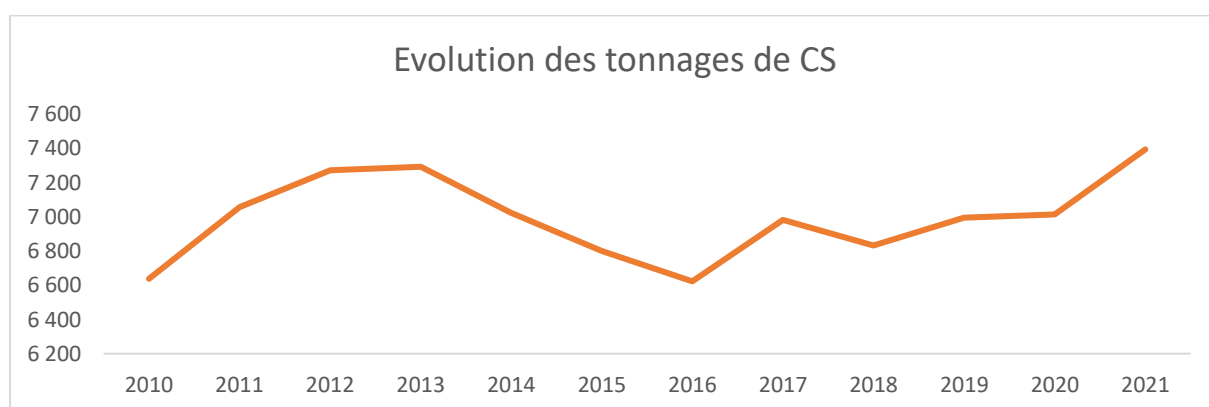
La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014	7 395
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150	163	18	381
Variation (%)	7.04%	6.30%	3.03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%	2,38%	0,26%	5,43%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33	35
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1	1	0	2
Variation (%)	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%	2%	0%	6,06%



Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation depuis 2019. En 2020, les tonnages se stabilisent.

Les quantités collectées en 2021 sont les plus importantes depuis 2010.

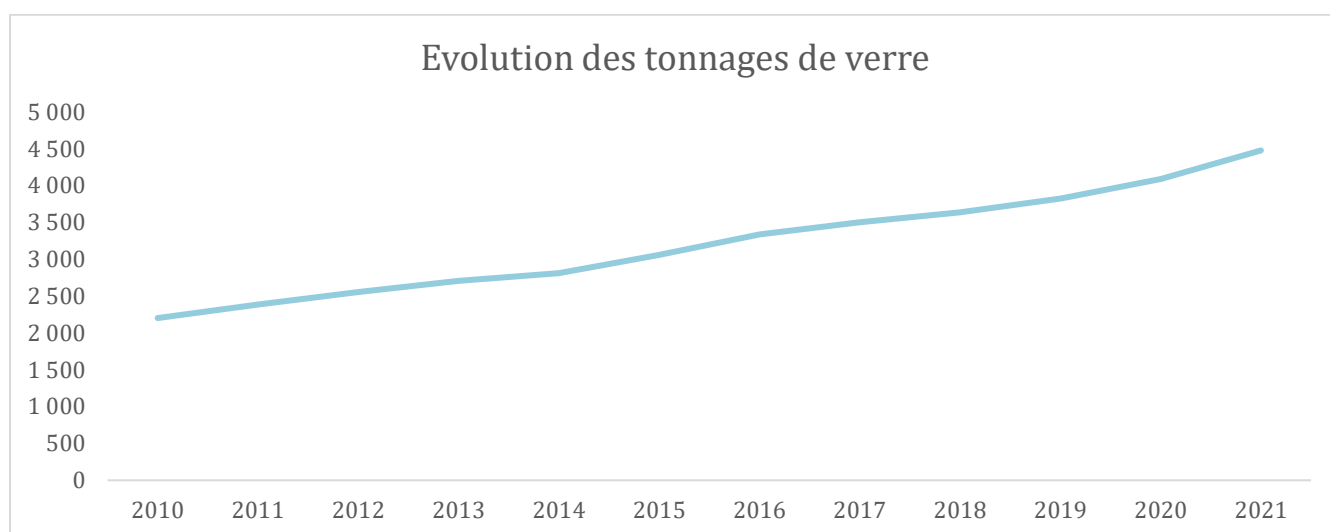
Le ratio par habitant atteint les plus hauts ratios de 2012/2013, soit 35 kg/hab.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 460 bornes sont réparties sur le territoire fin 2021.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 087	4477
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188	263	390
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%	5,17%	6,88%	9,54%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17	17,87	19,2	21,22
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58	0,87	1,33	2,02
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53%	5,11%	7,44%	10,52%



Les tonnages collectés continuent à être en augmentation. Cela a été possible grâce à une réorganisation des fréquences de collecte des bornes en tenant compte des cadences de remplissage, du déploiement de 9 nouvelles bornes en 2021 (remplacement ou nouveau point d'apport volontaire) et d'une action de sensibilisation sur l'ensemble de la commune de Le Port.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de 38% au ratio national (34 kg/hab/an). Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteilles de Dodo et Fisher), soit environ 10 kg/hab.

La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de deux camions grappin équipés de pince spécifique.

Suite aux dépôts récurrents autour des bornes à verre constatés fin 2018, un nettoyage a été intégré dans le marché de collecte. Cette prestation est assurée par Cycléa en sous-traitance de Nicollin OI.

#### ▪ Les collectes séparatives : les déchets végétaux

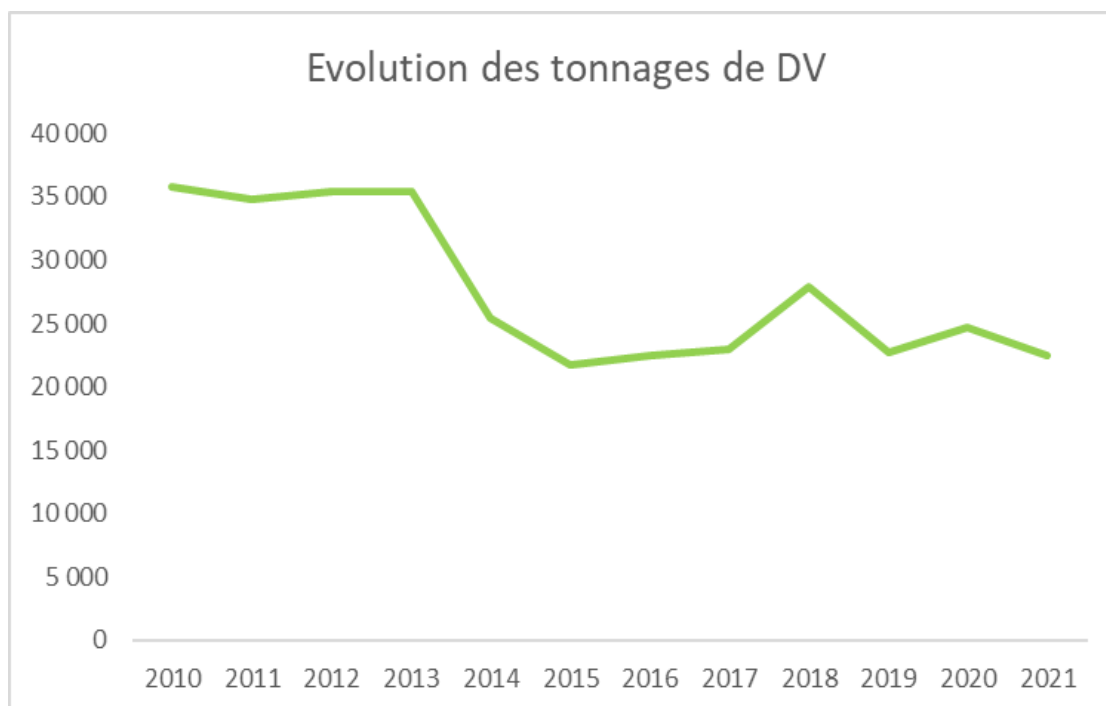
La collecte des déchets végétaux est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 20.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCe qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord) et EOS sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu),

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750	22 442
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	4 983	-5 146	1 981	-2 308
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,73%	-18,44%	8,70%	-9,33%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106	117	106
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23	-24	11	-11
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,60%	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%	-18,46%	10,38%	-9,40%



Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 5 dernières années).

Après une diminution enregistrée en 2019 par rapport à 2018, les tonnages connaissent une augmentation en 2020 et atteignent sensiblement ceux de 2014. Aucun événement climatique majeur n'a cependant été enregistré sur l'île en 2020. Un pic de production de déchets verts a été enregistré lors du confinement de mars et avril 2020 lié à l'épidémie du coronavirus. Cette augmentation pourrait être liée aux activités de jardinage et d'entretien des jardins/cours des particuliers réalisées lors de cette période.

En 2021, les tonnages de déchets verts diminuent de nouveau et atteignent sensiblement ceux réalisés en 2016.

#### ▪ **Les collectes séparatives : les encombrants**

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 2 fois par mois. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 20.

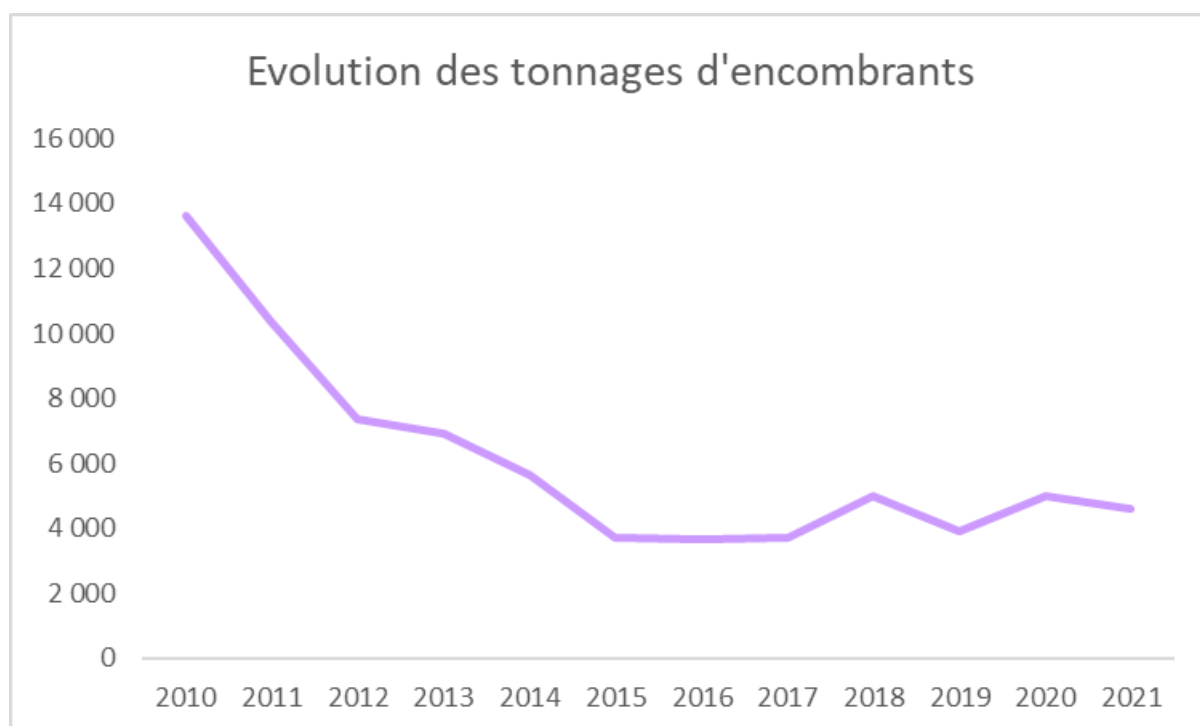
D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892	4 972	4 613
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1 296	-1 108	1 080	-359
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%	-22,16%	27,75%	-7,22%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18	23	22
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6	-5	5	-1
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%	-21,74%	27,78%	-4,35%

Il est à noter qu'une opération d'évacuation des encombrants de Mafate a été réalisée le 17 novembre 2021 en partenariat avec le Parc National et l'ONF. 7,11 tonnes ont ainsi été évacuées.



Après une baisse en 2019, les tonnages collectés en 2020 ont de nouveau augmenté. Cette tendance se confirme en 2021, malgré une légère baisse constatée. Cette tendance à l'augmentation peut être liée aux différentes opérations vide fond de cour (30 actions en 2020 et 67 en 2021) qui étaient, en majorité, réalisées le jour de la collecte des encombrants.

#### ▪ L'apport volontaire en déchèterie

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations,



les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m<sup>3</sup> et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- Les déchets non dangereux :
  - Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
  - Les cartons ;
  - Les encombrants ;
  - Les déchets verts ;
  - Les métaux ;
  - Les gravats ;
  - Les textiles ;
- Les déchets dangereux :
  - les huiles de vidange ;
  - les batteries ;
  - les Déchets d'Équipement Electrique et Electronique Ménagers ;
  - les lampes et néons ;
  - les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent
- Commune de Saint Paul : Etang
- Commune de Saint Paul :St-Gym/ Hermitage les Bains
- Commune de Saint Leu : Thénor et Pointe des Châteaux

Le TCO dispose de 13 déchèteries fixes en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin SAS et son sous-traitant Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
<b>Saint-Paul</b>	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
	Etang – Bld Jacob De La Haye
	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
<b>Trois-Bassins</b>	Bras-Montvert-Chemin Barrière

<b>Saint-Leu</b>	Pointe des Châteaux- CD12
	Chemin Georges Thénor
	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
<b>Le Port</b>	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
	Boulevard de la Marine
<b>La Possession</b>	St Laurent- Rue Thomas Sankara
	Dos d'Ane- rue Jacques Duclos

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter 4 déchèteries éphémères : celle du Plate instaurée en mars 2019, celles de La Plaine, Vue Belle et Centre-ville de la Possession instaurées en novembre 2021, avec une ouverture un samedi par mois de 8h à 12h.

Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2021 s'élève à 30 928.32 tonnes (contre 25 799 tonnes en 2020, soit une progression à deux chiffres, + 19.9%), réparti comme suit :

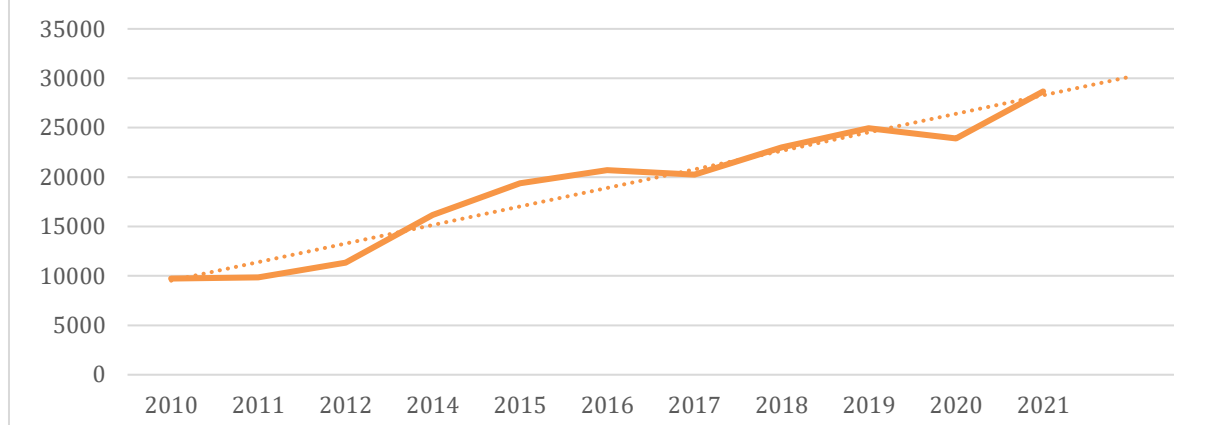
- 28 908.50 tonnes de déchets non Dangereux y compris le textile pour 212.65T (24 040 tonnes en 2020)
- 2 019.82 tonnes de déchets Dangereux (1 759 tonnes en 2020).

La mise en service en novembre 2021 de 3 nouvelles déchèteries éphémères à Vue Belle, la Plaine Bois de Nèfles et au Centre-Ville de La Possession ont permis de collecter 1.38T de déchets végétaux et 3.28T de déchets encombrants, soit un total de 4.66T sur 2 mois d'exploitation. Ces données récentes ne sont pas comptabilisées dans le présent rapport.

#### Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

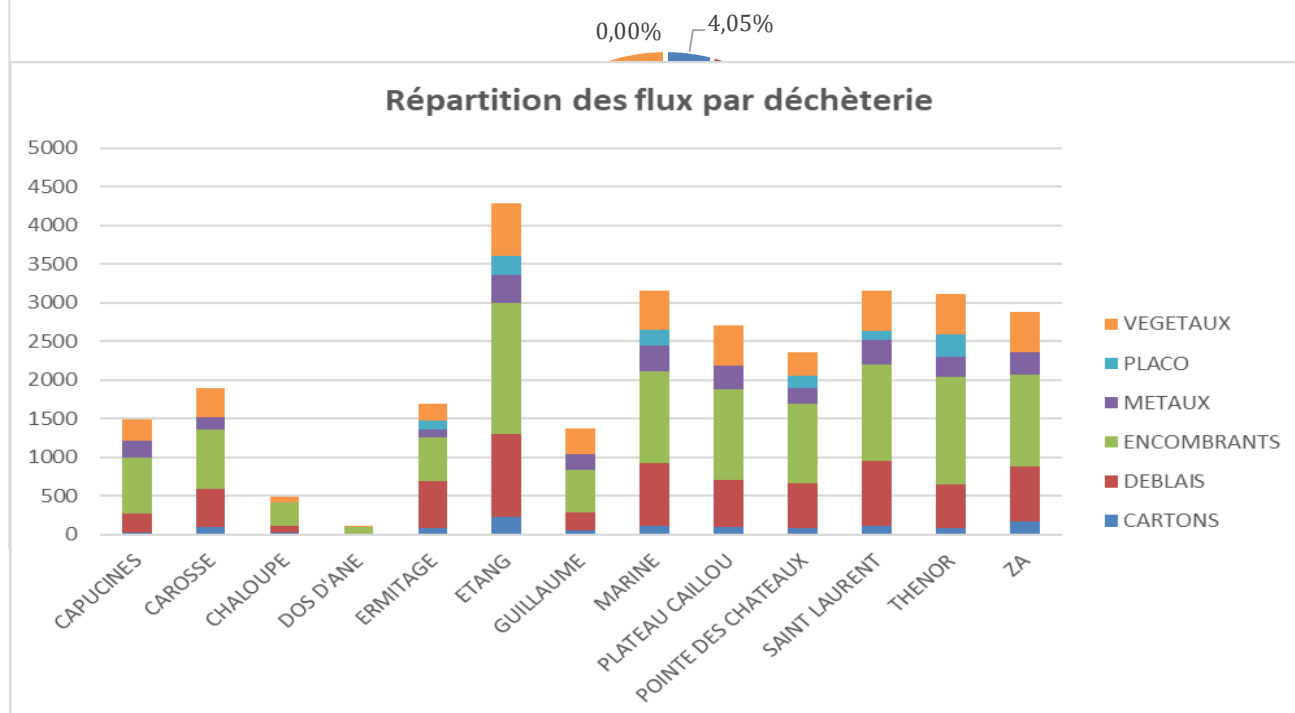
Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961	23 901	28 696
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734	+1 966	-1060	+ 4 795
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%	-2,14%	+ 13 %	+ 9%	-4.2%	+ 20.06%
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117	113	136
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11	+11	-4	+ 22
Variation (%)	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3.8%	-2,72%	+11.6 %	+10%	-3%	+ 20.35%

## Evolution des tonnages des déchets non dangereux des déchèteries



Avec plus de 40% des tonnages collectés, les déchets « encombrants » représentent le flux le plus apporté par les usagers en déchèterie, suivis par les déchets de déblais avec plus de 20% puis par les déchets végétaux, qui représentent plus de 16%. Ces trois flux représentent 80% des tonnages collectés en déchèterie.

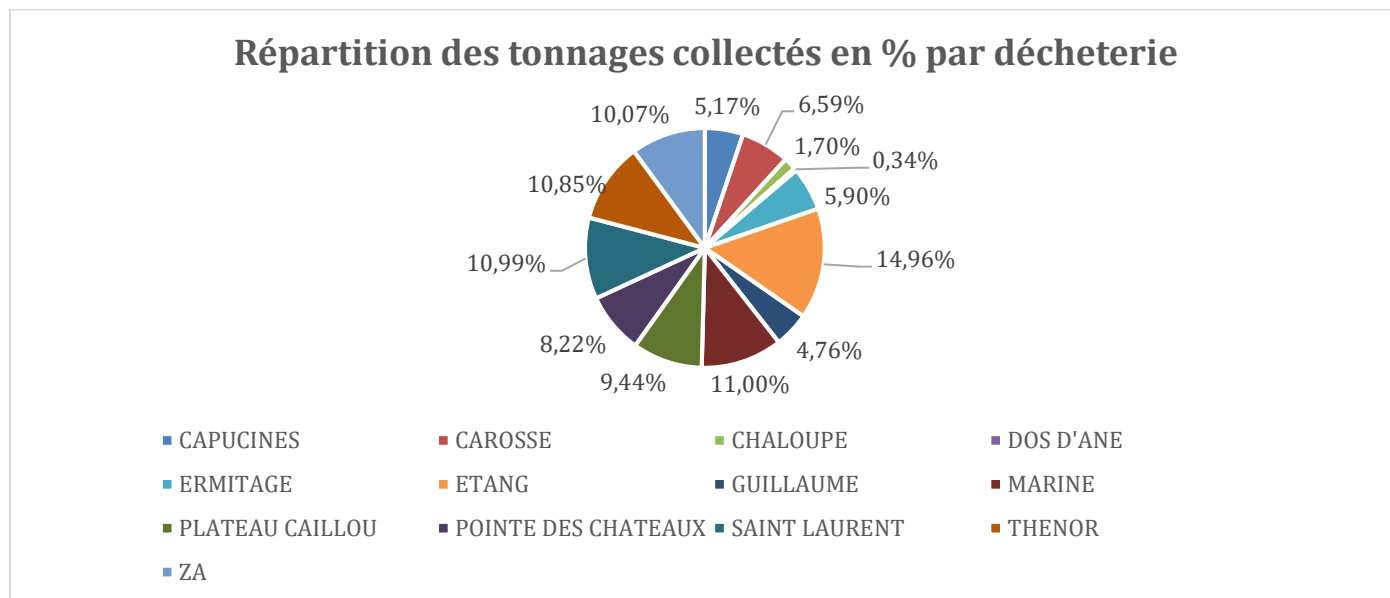
## Répartition des tonnages collectés par flux en %



La répartition globale par flux se confirme pour chaque déchèterie, avec en première position, les apports de déchets « encombrants », suivis par les déchets de déblais et les déchets végétaux.

La déchèterie de l'Etang reste celle qui capte le plus de tonnages de déchets non dangereux avec près de 15% du tonnage total. Les déchèteries de Marine, Saint-Laurent, Thénor, Port ZA représentent entre 10 et 11% des tonnages. Viennent

ensuite Plateau-Caillou et Pointe des Châteaux avec respectivement 9 et 8 %. Les autres sites (5) accueillent moins de 25 % des tonnages.



Evolution des tonnages collectés de déchets dangereux

L'année 2021 a été marquée par une perturbation du trafic maritime qui a affecté considérablement les exports des déchets dangereux. En effet, en raison de l'épidémie de Covid-19, le trafic est ralenti et les bateaux doivent trouver de nouveaux ports d'accostage. Par conséquent, depuis juillet 2021, certains types de déchets ne sont plus acceptés en déchetterie :

- Les batteries
- Les lampes et néons
- Les piles
- Les huiles de vidange.

➤ Batterie, Huiles, piles, lampes, néons.

	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons	TOTAL
<b>Total 2021</b>	169	66	3,5	0,78	6,17	<b>245,45</b>
<b>Total 2020</b>	195	46,42	7,14	1,64	3,35	<b>253,55</b>
<b>Total 2019</b>	195	48,22	8,04	1,29	2,99	<b>255,54</b>
<b>Total 2018</b>	118	27	5,9	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2017</b>	169	NC	4,95	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2016</b>	135	52,65	6,266	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2015</b>	130	39,87	6,625	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2014</b>			4,86	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Delta 2021/2020</b>	-13%	+42%	-51%	-52%	+84%	<b>-3%</b>

➤ DEEE – Déchets d'équipement Electrique et Electronique) :

Déchèteries (DEEE)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>GEM HF (T)</b>	385,3	448,9	459,2	492,3	530.61	571,71	534,31	626.13
<b>GEM F (T)</b>	306,9	332,2	343	385,3	401.27	455,67	428,8	516.86
<b>ECRANS (T)</b>	178	181,3	139,8	110,6	66.80	103,12	87,34	85.54
<b>PAM (T)</b>	308	404,9	414,3	463,3	462.41	474,10	454,76	545.85
<b>Total DEEE (T)</b>	<b>1 178</b>	<b>1 367</b>	<b>1 356</b>	<b>1451,5</b>	<b>1 461.09</b>	<b>1 604,6</b>	<b>1505,21</b>	<b>1 774.37</b>
Variation (tonnes)		189,1	-11	95	+ 9.59	143,01	-99,32	269.16
Variation (%)		16%	-1%	7,02%	+ 0.7 %	+ 10%	-6%	+ 17.88%
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6.74	7,5	7,1	8.41
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	0.064	0.76	-0,5	+ 1.31
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%	0.7 %	+11%	-6,7%	18.45%

➤ Total déchets dangereux

	2020	2021
<b>Tonnages DEEE+ autres déchets dangereux</b>	<b>1758,76</b>	<b>2019.82</b>
Variation (tonnes)	101,38	261.06
Variation en %	-5,4%	14.84%
Kg/hab	8,3	9.5

Pour rappel, le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Équipement Electrique et Electronique (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs – REP et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ces déchets ne devraient donc plus être collectés par le TCO sur le territoire. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le TCO collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages.

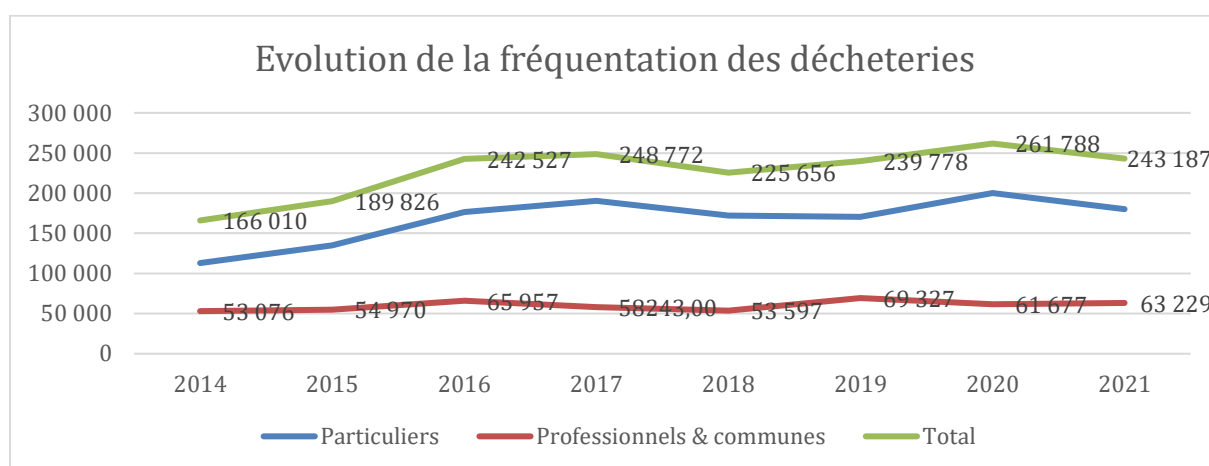
L'utilisateur participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation. Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

➤ La fréquentation des usagers en déchèterie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	200 111	179 958	-10,1%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	61 677	63 229	+2,5%
<b>Total</b>	<b>166 010</b>	<b>189 826</b>	<b>242 527</b>	<b>248 772</b>	<b>225 656</b>	<b>239 778</b>	<b>261 788</b>	243 187	<b>-7%</b>

Les particuliers représentent 74% des apporteurs en déchèteries contre 26% pour les professionnels.



La fiabilisation de cette donnée demeure un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire CYCLEA.

**Conclusion :** on constate une progression des tonnages collectés d'environ 20% et une baisse d'environ 7% de la fréquentation des usagers en déchèterie. Ces chiffres laissent à suggérer que les usagers pourraient moins fréquenter les sites mais apporter plus de volume de déchets.

### 3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale,
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs et des établissements scolaires sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (5 504 T sur un total de 59 483 T, soit 9%).

#### **4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.**

##### Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

##### Dégradations des voies :

En 2021, les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

##### Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2021 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux (55 permis de construire/aménager instruits en 2021), et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie) (50 points dangereux traités en 2021).

## D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- Ordures ménagères résiduelles :
  - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA
  
- Déchets végétaux :
  - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
    - Au Port : valorisation par du compostage
    - A Saint-Leu : broyage
    - La plateforme de broyage de Cambaie a été arrêtée par ILEVA. Ce site sera utilisé en cas de secours après le passage d'un cyclone notamment.
  
- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
  - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,
  
  - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets est intégré dans le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets 2021 produit par ILEVA, mis en annexe.



## E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

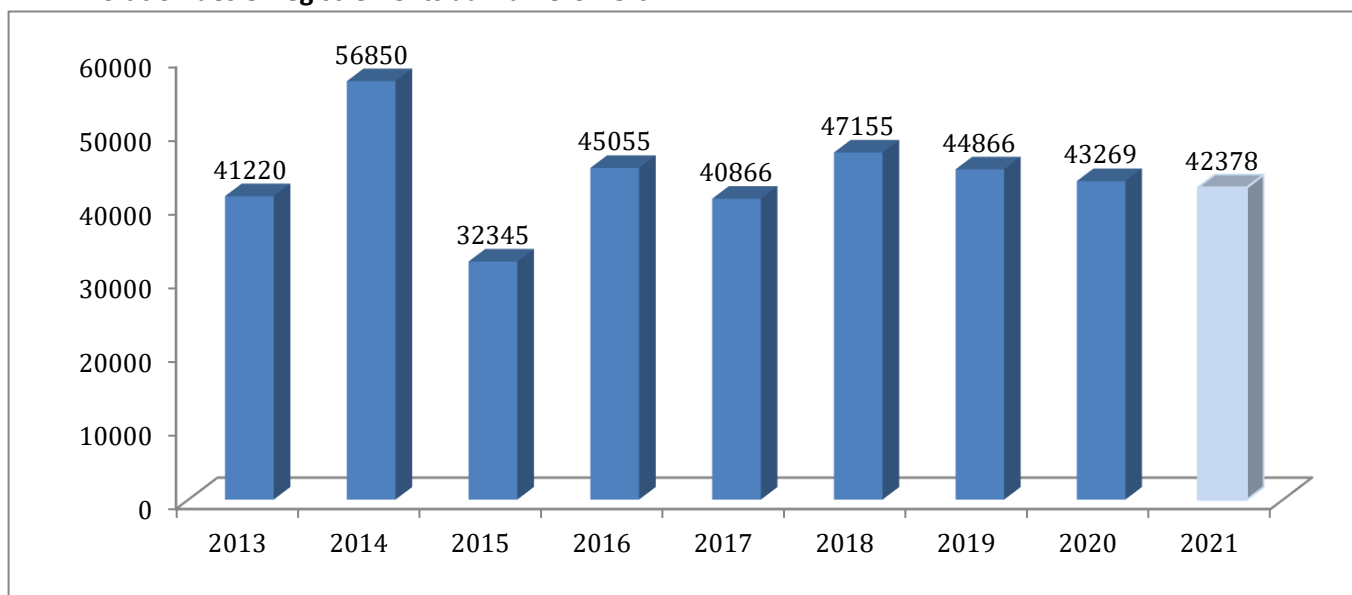
Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, MITTEL pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

### - **Nombre d'enregistrements : 42 378 (-2.10% / 2021)**

Évolution des enregistrements au Numéro Vert



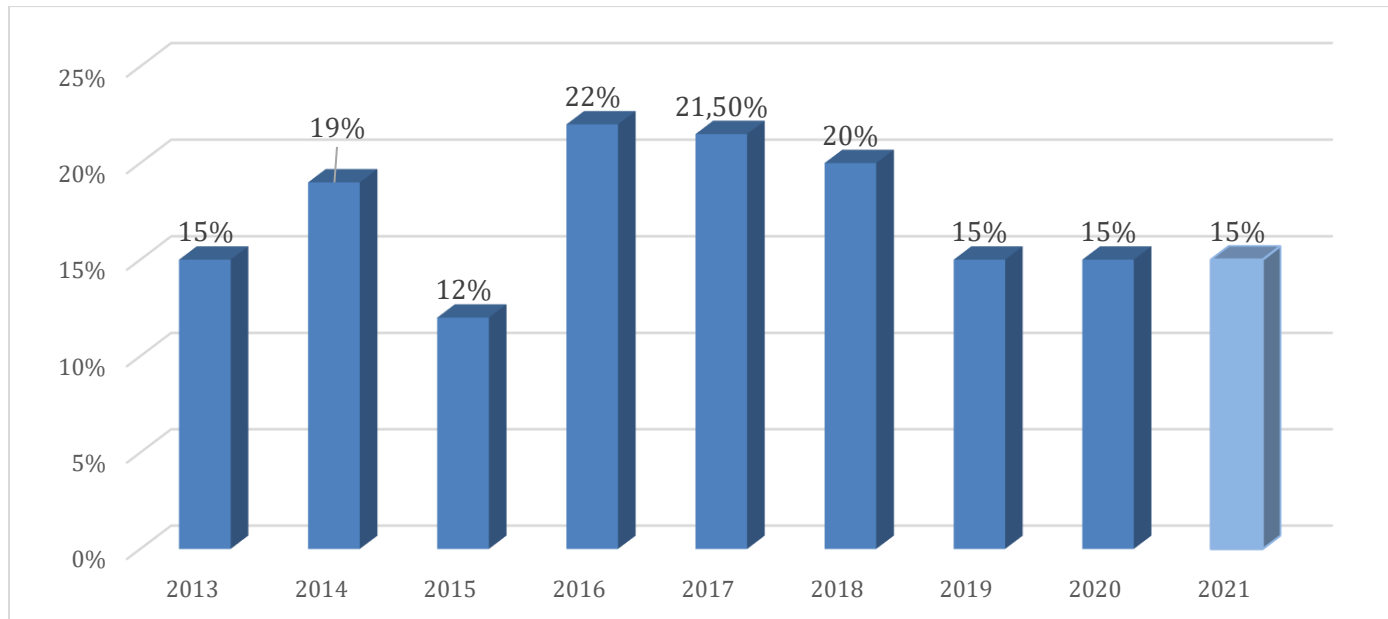
En ce qui concerne les demandes, la thématique la plus impactée, après les demandes d'informations (12 833 appels) reste la fourniture et la maintenance des bacs roulants (10 570 appels). La demande de fourniture de bacs pour les particuliers et les professionnels a représenté 7 434 demandes en 2021, soit -10 % des demandes, comparé à 2020.

### - **Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations :**

- Les réclamations : 3 839 dont 3 615 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes
- Les relances : 3 138 dont 723 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

Soit sur le nombre total de demandes (enregistrements 1<sup>ère</sup> demande et relances de 45 516), **un taux de relances / réclamations de 15 % en 2021.**

Evolution des taux de relances/réclamations toutes natures de demandes confondues.



**Ce taux de réclamations/relances toutes natures de demandes confondues reste stable depuis 2019.**

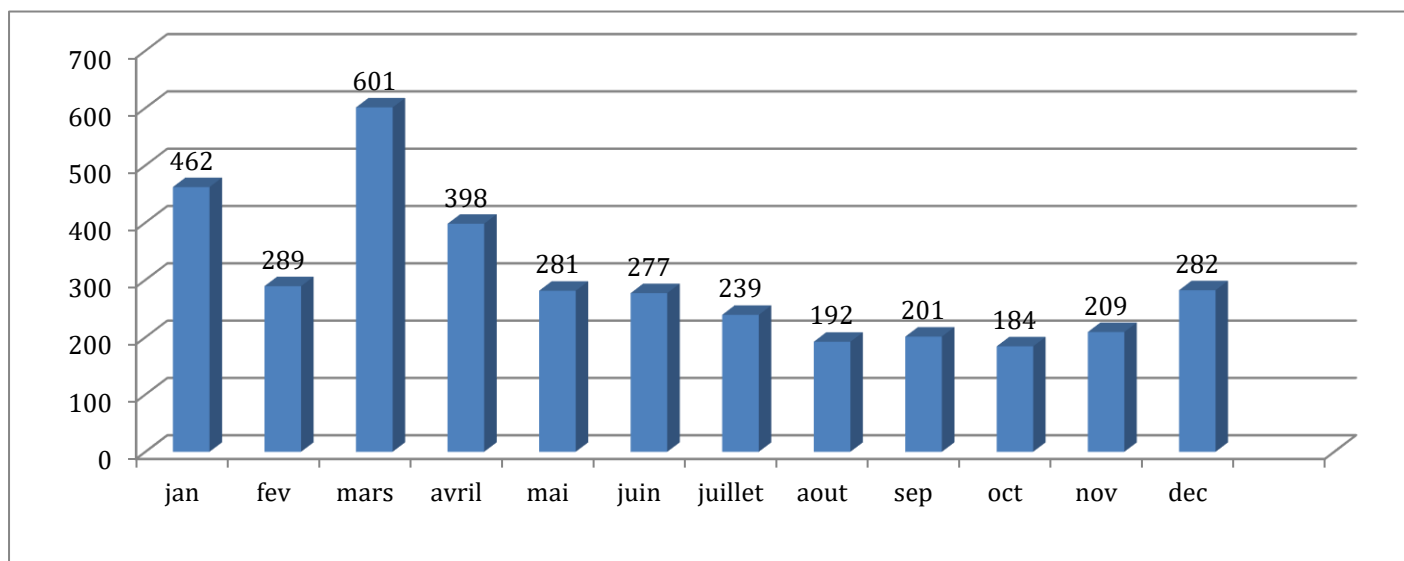
#### **Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :**

En 2021, 3 615 dysfonctionnements de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une baisse de 4 % par rapport à 2020.

Plus généralement, il est à noter une diminution de 1,25 % des réclamations/relances liées aux dysfonctionnements de collecte en 2021 (4 338 appels) par rapport à 2020 (4 393 appels) malgré l'expérimentation de la collecte en C2 pour les OMr sur les 2 premiers mois de l'année et la mise en œuvre du nouveau calendrier occasionnant des changements de jours de collecte à partir du mois de mars 2021. Ces changements d'habitude expliquent le pic de réclamations au mois de mars 2021.

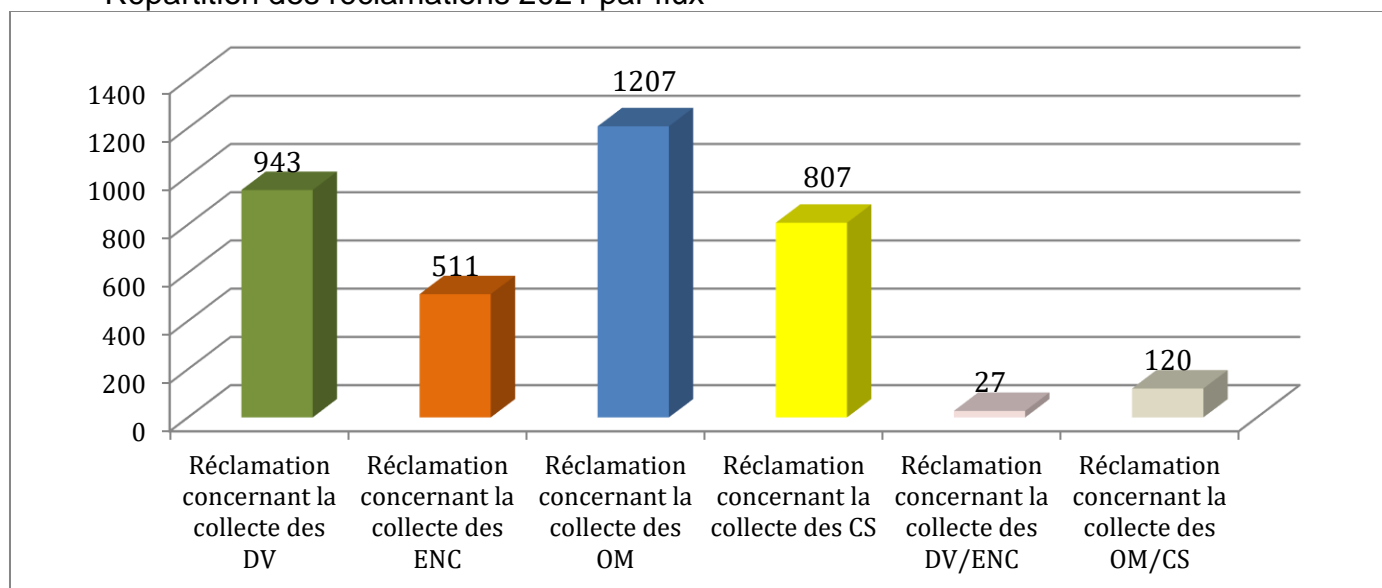
Le taux de réclamations et de relances en lien avec les collectes, calculé sur le nombre total des demandes, est de 9,5% (contre 10% en 2020).

## Evolution des signalements de dysfonctionnements de collecte \_ 2021



La moyenne mensuelle 2021 des réclamations de collecte est de 301 contre une moyenne mensuelle de 314 réclamations en 2020.

## Répartition des réclamations 2021 par flux



	<b>LA POSSESSION</b>	<b>LE PORT</b>	<b>SAINT PAUL</b>	<b>SAINT LEU</b>	<b>TROIS BASSINS</b>
Réclamation concernant la collecte des ordures ménagères (OM)	11,71%	9,39%	55,40%	19,83%	3,67%
Réclamation concernant la collecte sélective (CS)	11,53%	3,40%	61,79%	18,74%	4,53%
Réclamation concernant la collecte OM/CS	8,96%	8,96%	52,99%	22,39%	6,72%
Réclamation concernant la collecte des déchets végétaux (DV)	8,52%	3,95%	53,47%	30,20%	3,86%
Réclamation concernant la collecte des encombrants (ENC)	8,41%	8,41%	48,44%	27,57%	7,17%
Réclamation concernant la collecte DV/ENC	5,71%	5,71%	51,43%	37,14%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>10%</b>	<b>6%</b>	<b>55%</b>	<b>24%</b>	<b>4%</b>

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

## F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

### 1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale):

- Le marché de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants)
- Le marché de médiation et veille environnementale, géré par la direction environnement (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 44 médiateurs, 7 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste depuis fin 2018, soit 1 médiateur pour 4 793 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

#### => Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations au TCO sur l'état des dépôts sauvages, des bornes à verre, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves, des dysfonctionnements de collecte...

70 146 recensements et contrôles de collecte ont été remontés en 2021, soit -19% par rapport à 2020 (87 520<sup>1</sup> remontées). Cette baisse peut s'expliquer par la volonté de renforcer les actions de médiation de proximité.

#### => Pôle communication de proximité, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie

Les médiateurs interviennent auprès des usagers à leur demande (numéro vert) ou suite à des difficultés de collecte. 60 623 foyers ont ainsi été rencontrés en 2021, soit une augmentation de 80% des interventions par rapport à l'année précédente (33 580 foyers<sup>1</sup>) (hors calendriers distribués).

Au vu du nombre en diminution des réclamations liées à la collecte, il a été demandé de redéployer les moyens afin d'augmenter les actions de communication concernant les règles de présentation des déchets/calendriers de collecte, l'errance animale, les déchèteries, des enquêtes...

Les médiateurs réalisent également des communications/sensibilisations relatives à des actions en cours dans les quartiers (opérations vide fond de cour, déchèteries en fête, calendriers de collecte...) ou dans le cadre des projets de secteur (déchets et errance).

---

<sup>1</sup> Données consolidées en cours d'année 2020

## => Pôle enquêtes/évaluations

En 2021, 7 enquêtes ont été réalisées sur différentes thématiques. 2 865 personnes ont ainsi été enquêtées/sensibilisées. Ces enquêtes servent de « porte d'entrée », de supports pour sensibiliser à une problématique donnée et définissent également les éventuels leviers d'amélioration.

Les enquêtes effectuées en 2021 sont synthétisées ci-dessous :

Thématique de l'enquête	Type d'enquête	Commune(s) concernée(s)	Nbre de personnes enquêtées /sensibilisées	Principaux résultats/pistes d'amélioration
Satisfaction concernant les services proposés en déchèteries	Face à face sur sites	Saint Paul et Saint Leu	454	
Le poids des déchets déposés en Trokali	Face à face sur sites			80 t d'objets récupérés + de 50 000 visiteurs / an
Enquête d'opinion concernant les Trokalis	Face à face sur sites		451	1/3 des usagers interrogés ne connaît pas l'existence des Trokalis. Besoin d'informations supplémentaires. Souhait d'avoir plus de Trokalis sur les déchèteries.
Connaissances et pratiques des usagers vis-à-vis des dépôts sauvages et des D3E	PàP	20 rues concernées par des dépôts sauvages récurrents sur les 5 communes du TCO	614	Faible connaissance du calendrier de collecte (74% des usagers ne connaissent pas le jour de collecte des déchets verts et 77% celui des encombrants)  81% des personnes interrogées déclarent sortir rarement leurs encombrants à la collecte et 50% pour les déchets verts  68% des personnes sondées déclarent emmener leurs D3E en déchèteries  57% déclarent qu'il y a des dépôts sauvages à proximité de leurs domiciles  Axes d'améliorations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la verbalisation (88% des personnes sont favorables à la verbalisation)</li> <li>• Le développement d'autres modes de communication concernant les jours de collectes en plus du calendrier et des sensibilisations ciblées en PàP</li> </ul>
Amélioration de la collecte sélective en pied d'immeubles	PàP	Le Port	374	<i>Résultats présentés dans la partie 3 du présent rapport « développer les performances de tri des emballages »</i>
Connaissances et pratiques des usagers concernant	PàP	Le Port	972	61% des personnes interrogées déclarent utiliser les Bornes d'Apport Volontaire

le verre				<p>42% des personnes jettent leurs emballages en verre dans la poubelle des ordures ménagères (31% pour l'habitat individuel et 44% pour les logements collectifs)</p> <p>37% des personnes n'utilisant pas les BAV évoquent l'éloignement des bornes et 22% ne pas générer de déchets de verre</p> <p>Axes d'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Densification des bornes d'apport sur le territoire</li> <li>• Mise en place de bornes en pieds d'immeubles ou à proximité</li> </ul>
Diagnostic gaspillage alimentaire des les restaurants scolaires	Sur site (cantine scolaire)	Possession, St-Leu, Trois-Bassins	11 diagnostics	Evaluation du poids de déchets gaspillés et des montants de denrées gaspillés.

### => Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public. Plus de 10 870 adultes et 4440 élèves ont été sensibilisés aux thématiques en lien avec la compétence gestion des déchets et lutte contre l'errance animale en 2021 sur 610 évènements ou animations.

Thématique	Adultes sensibilisés	Enfants sensibilisés	Evènements / Animation
Biodéchets	1094	2764	147
Errance animale	1205	2266	97
Gestion, tri et réduction déchets	2142	5841	366
<b>Total général</b>	<b>4441</b>	<b>10871</b>	<b>610</b>

## 2. La prévention des déchets

### PLPDMA

Le TCO, en tant qu'EPCI ayant pour compétence la collecte, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

En 2020, la mutualisation de l'élaboration du PLPDMA par ILEVA pour disposer d'un programme commun avec la CIVIS et la CASUD avait été acté.

En 2021, dans le cadre de l'élaboration, le choix a été fait collégalement de concentrer les moyens d'actions sur un nombre de thématique restreint. Les thématiques retenues correspondent au gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) les plus importants. Il s'agit de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets qui représentent à elles deux plus de 40% des DMA. L'allongement de la durée de vie des objets qui constitue 12% des DMA.

Cette priorisation correspond par ailleurs aux thématiques déjà ciblées par le TCO qui sont présentés ci-dessous.

## **LA MATIERE ORGANIQUE**

### **Diagnostic au gaspillage alimentaire en restauration scolaire**

- Une équipe de 7 médiateurs de Cycléa formés et disponibles pour réaliser environ 3 diagnostics par mois pour le compte des communes.
- 11 établissements scolaires ont été diagnostiqués (33 mesures) à la demande de trois communes.
- Un comité de pilotage (binôme élu-administratif) a été réalisé en octobre 2021.
- Les résultats de pesée font état d'un gaspillage moyen d'un peu plus d'1/3 des aliments produits...

### **Promotion du compostage**

En 2021:

- 159 personnes ont participé à l'un des 24 ateliers compostage d'une demi-journée organisés.
- 1232 composteurs livrés en 2021 dont 48 pour des établissements scolaires, résidences, crèches ou associations.
- 2 sites expérimentaux qui ont parfaitement fonctionné de compostage de tous les restes de cantine (une école avec 80 demi-pensionnaires) et une crèche avec 70 demi-pensionnaires).
- 3 sites de compostage collectif installés pour 13 demandes (pas de réponse aux questionnaires et informations demandées par la collectivité pour installer le compostage).
- Modification d'une partie du personnel de l'équipe compostage : formation de 2 nouvelles recrues « guide composteurs ». Un total de 5 médiateurs de Cycléa compose l'équipe compostage.

### **L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques**

L'appel à projets est à destination des établissements scolaires du primaire du territoire. L'objectif de l'appel à projets est qu' ¼ des scolaires du primaire travaille sur la thématique de la réduction des biodéchets chaque année scolaire. Les projets se déroulent durant l'année scolaire.

Un blog est mis en place avec un espace ressources pour les enseignants et le partage des actions menées sur les projets avec l'obligation de publier 3 articles par projet.

L'appel à projets 2021-2022 en chiffres :

<b>Communes</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Nb élèves</b>	<b>Budget alloué</b>
La Possession	5	533	4 264 €
Le Port	16	1818	14 544 €
Saint-Leu	9	1990	15 920 €
St-Paul	24	3802	30 416 €
Trois-Bassins	4	307	2 456 €
<b>Total général</b>	<b>58</b>	<b>8450</b>	<b>67 600 €</b>

Pour l'année scolaire 2020-2021 (pas encore les bilans de l'année scolaire en cours), les porteurs de projets ont choisi comme solution(s) de réduction des biodéchets : le compostage (88% des porteurs), le lombricompostage (55%), les poules (10% des projets).



Le financement TCO a servi à faire l'acquisition de matériel de jardinage (64% des projets) et visiter des sites (64%) mais aussi faire appel à des intervenants extérieurs (19%).

## **LES ENCOMBRANTS**

### **Les Trokalis**

En 2021, une étude précise sur le poids des objets détournés en Trokali ainsi que la fréquentation de ces services a été menée. Cette étude a permis de démontrer que les Trokalis sont bien plus utilisés et permettent de détourner plus d'objets que ce qui apparaissait à la lecture des données d'exploitation (pas assez fiables) des années précédentes.

Les principales données de l'étude sont les suivantes :

Environ **50 000 personnes** ont fréquenté les Trokalis en 2021.

Plus de 39 000 objets ont été récupérés (dont 1/3 sont des textiles, 15% des livres, 10% de jouets et 10% de vaisselles et accessoires de cuisine) soit environ **80t d'objets détournés**.

### **Recyclerie**

Le TCO a soutenu à hauteur de 18 500€ le développement de la recyclerie de l'Association des Solidaires de l'Economie Sociale (ASES) sur la Possession pour l'année 2020-2021.

La structure répond aux demandes des usagers et dispose d'une page Facebook ainsi que d'un site internet.

Environ 20 T d'objets ont été récupérés par l'association entre 2020 et 2021.

## **3. Développer les performances de tri des emballages**

Lors de sensibilisation événementiels (dans l'espace public ou dans les écoles), 6 970 usagers ont été sensibilisés au tri (soit 370 usagers de plus qu'en 2020) : 1530 adultes et 5440 enfants sur un total de 307 événements.

Il est à noter la définition en 2020 de nouvelles initiatives afin d'accentuer les performances de tri des déchets :

- L'établissement d'un projet pour des opérations d'enquête en habitat collectif qui se caractérise par une faiblesse en tri des déchets. Il s'agit de faire un état des lieux des connaissances, habitudes et pratiques des résidents en immeuble. Pour sa mise en œuvre en 2021, ce projet connaîtra une phase expérimentale sur une des communes du TCO présentant un fort taux d'habitat collectif.
- La relance de la réflexion en collaboration avec ILEVA et les prestataires pour des actions ciblées quant à l'information et la médiation sur des circuits et secteurs de la collecte en défaut de tri. Les premières interventions seront lancées en 2022.
- La définition d'un Plan d'Actions Territorial (PAT) en partenariat avec CITEO qui va permettre le déploiement en densification et en expérimentation de plus de 180 bornes sur la période de 2021-2023.

## \* Les actions d'amélioration de la qualité de la Collecte Sélective dans le cadre du marché des bacs

Dans le cadre du marché de collecte des bacs, des sensibilisations sont réalisées pour l'amélioration de la qualité du tri.

- Sensibilisation en continu

Lors de la collecte des bacs jaunes, en cas d'erreurs de tri constatées, l'équipe de collecte appose une rubalise sur le bac concerné indiquant le refus de collecte. Cette information géolocalisée est ensuite remontée en direct via le système de remontées des anomalies embranché dans les camions.

Ces informations sont ensuite transmises à Cycléa, sous-traitant de NOI sur la partie « amélioration du tri » afin qu'une sensibilisation sur les gestes de tri ciblée sur le secteur concerné soit effectuée.

En 2021, 946 refus de collectes ont été signalés et 5 630 foyers ont été sensibilisés (hors boîtages de notes).

- Opération « amélioration qualité du tri » par quartier

Les refus de collecte pour erreurs de tri remontés par le collecteur permettent également de définir les quartiers/secteurs sur lesquels la qualité du tri est à améliorer.

D'après ces éléments, des opérations sont menées sur ces zones selon les 3 étapes ci-dessous :

- Etape 1 : Contrôle visuel avant collecte (taux de présentation des bacs, taux de remplissage des bacs et qualité du tri), collecte spécifique du secteur concerné, isolement au centre de tri et caractérisation
- Etape 2 : Sensibilisation au tri des déchets par les médiateurs
- Etape 3 : Identique à la phase 1 afin d'évaluer l'évolution de la qualité du tri

Deux opérations ont été programmées en 2021 dont une réalisée en totalité du 18 mai au 04 novembre 2022. Les phases 1 et 2 de la deuxième opération se sont déroulées sur les mêmes quartiers que la première en 2021 et la phase 3 début 2022.

Les 3 types d'habitats ont été considérés (vertical, résidentiel et rural).

Les résultats de l'action réalisée en totalité en 2021 (phase 1 et 2 de caractérisation des déchets) sont présentés ci-dessous.

671 foyers ont été sensibilisés en face-à-face par le biais d'un quizz et 455 foyers absents ont reçu une note sur le tri des déchets dans leurs boîtes aux lettres.

Bilan comparatif Phase 1/ Phase 2						
		Lot	Secteur	BILAN		
				Acceptation	Refus	
PHASE 1	Écart	Lot 1	Saint Paul Bois de nêfle	60%	40%	
		Lot 2	Saint Leu	47%	53%	
	Urbain	Lot 1	Possession centre-ville	34,57%	65,43%	
		Lot 2	3 Bassin centre-ville	74%	26%	
	Vertical	Lot 1	Le Port TITAN Neptune	92%	8%	
		Lot 2	Saint Paul Plateau cailloux	37,70%	62,30%	
	PHASE 2	Écart	Lot 1	Saint Paul Bois de nêfle	73%	27%
			Lot 2	Saint Leu	47%	53%
Urbain		Lot 1	Possession centre-ville	53%	47%	
		Lot 2	3 Bassin centre-ville	77%	23%	
Vertical		Lot 1	Le Port TITAN Neptune	53%	47%	
		Lot 2	Saint Paul Plateau cailloux	25%	75%	

Les quartiers de Bois de Nêfles Saint Paul, les centres-villes de La Possession et de Trois Bassins ont amélioré leurs performances de tri. Sur les autres secteurs, la qualité du tri stagne ou diminue, notamment en habitat vertical. Pour ces raisons, la deuxième opération est menée sur les mêmes secteurs.

- Installation d'une fourmizière

Une « fourmizière » a été installée le 13 décembre 2021 sur la commune de Saint Paul (Eperon). Une « fourmizière » est un lieu d'accueil dans lequel sont collectés par apport volontaire, notamment, les emballages recyclables. Basé sur la notion de gratification du geste de tri, un système de récompenses (bons de réductions avec un réseau d'entreprises partenaires) est mis en place. Ainsi, un barème de points appelés « mizes » est déterminé selon le poids apporté par flux accepté.



### **Performances de tri des emballages/papiers collectés en porte à porte (en tonnage)**

Les tonnages collectés en bac jaune ont globalement augmenté avec cependant une qualité du tri qui continue de se dégrader (45% de refus contre 41% en 2020).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Tonnages collecte sélective bac jaunes triés*</b> <i>(données ILEVA)</i>	7 009	7 180	7 208	7 398	7 307	7 666
<b>Taux de valorisation</b>	<b>72%</b>	<b>69%</b>	<b>60%</b>	<b>66%</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>
<b>Total tonnages valorisés*</b> <i>répartis de la manière suivante:</i>	<b>5046</b>	<b>4954</b>	<b>3 868</b>	<b>4 241</b>	<b>4 146</b>	<b>4 322</b>
<i>papier</i>	2 724	2 620	2 135	2 332	1 769	1 470
<i>Plastique (PET clair et coloré, PEHD)</i>	666	707	560	523	602	639
<i>métal</i>	205	206	166	221	238	227
<i>carton</i>	1 451	1 421	1 006,95	1 165	1 537	1 986
<b>Refus de tri (données ILEVA)</b>	<b>1 993</b>	<b>2 224</b>	<b>2 848</b>	<b>2 517</b>	<b>2 996</b>	<b>3 418</b>

*\*les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte.*

## **G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine**

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017. Elle est désormais effectuée par CYCLEA.

En 2021, les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **augmenté de 21%**, passant de 379 en 2020 à 459 tonnes en 2021. Il est à noter que 2020 a été marquée par la période de confinement de deux mois pendant lesquels les lieux publics sur lesquels la majorité des corbeilles sont installées, étaient interdits au public.

Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, les déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

### **2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules**

L'association Véhicules Hors d'Usage de La Réunion (VHU Réunion) regroupe l'ensemble des concessionnaires importateurs automobiles du Département. Elle a pour objet la collecte et le traitement des Véhicules Hors d'Usages abandonnés et met en œuvre les moyens pour répondre aux obligations réglementaires du :

- Décret n°2017-675 du 28 avril 2017 relatif à la gestion des VHU ;
- Arrêté n°2017-675 du 28 avril 2017 définissant le contenu et les modalités du plan d'actions des producteurs automobiles.

Ce plan d'actions prévoit la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses inhérentes à la collecte et au transport des VHU vers un centre agréé, dès lors que leur valeur marchande est négative ou nulle.

Avant la constitution de VHU Réunion, le TCO assurait les retraits des épaves et des Véhicules Hors d'Usage abandonnés pour ses communes membres par le biais d'un prestataire après enquête administrative des polices municipales. Le coût des enlèvements était alors supporté par le TCO.

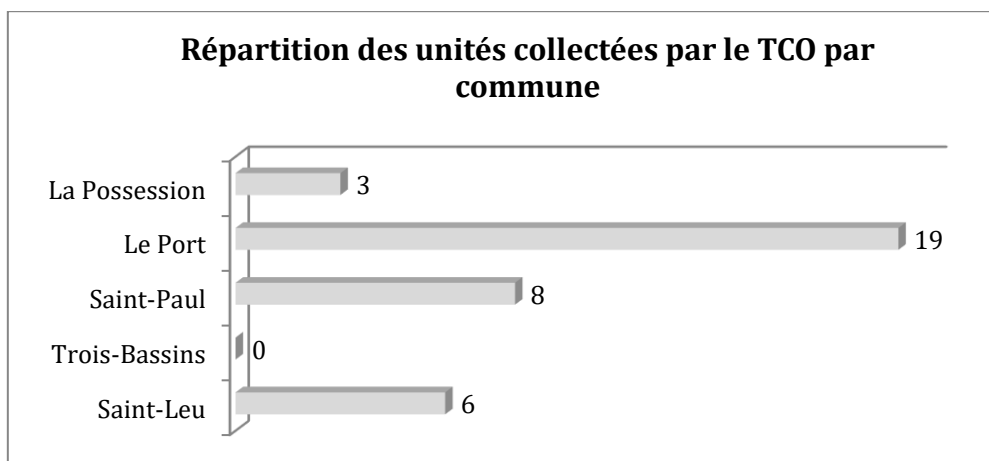
Au cours de l'année 2020, les cinq communes membres ont conventionné avec VHU Réunion. Les enlèvements sur la voie publique des VHU abandonnés d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T sont réalisés gratuitement par VHU Réunion en lien direct avec les polices municipales.

Le TCO continue à assurer les enlèvements des véhicules de plus de 3,5T et des deux roues après enquêtes et autorisations des polices municipales.

Le 21 octobre 2020, le TCO a également signé une charte avec l'association VHU Réunion pour, notamment avoir accès à la base de données. En effet, les signalements continuent à être transmis par le TCO aux polices municipales pour traitement après vérification de la base.

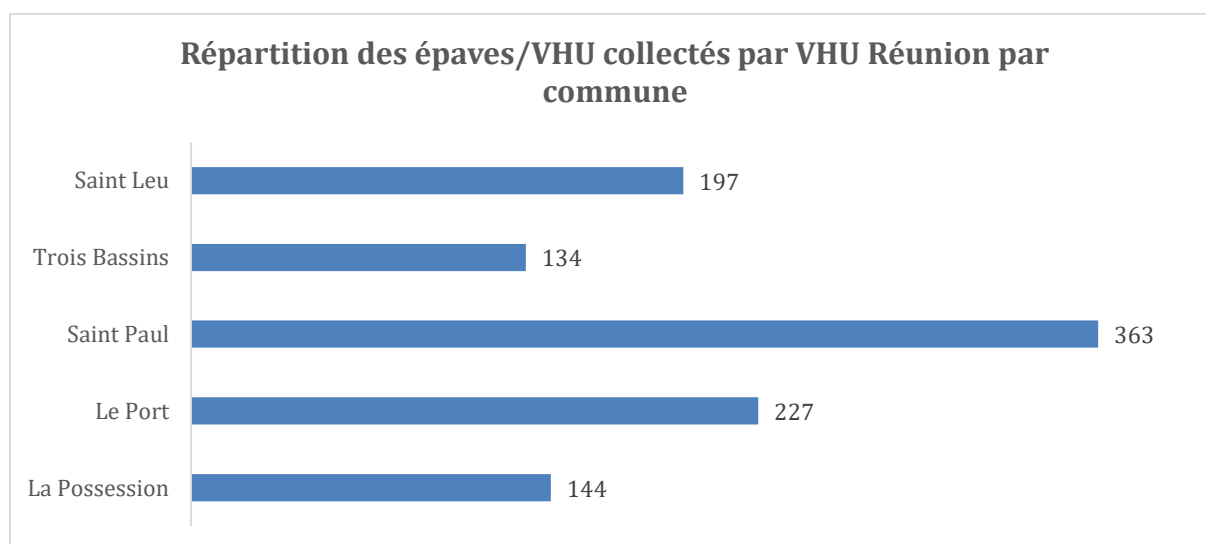
Le 22 mars 2021, le TCO a signé une convention relative à la gestion des véhicules hors d'usage abandonnés sur les parkings privés des bailleurs sociaux. Celle-ci permet d'effectuer pour le compte des bailleurs le lien administratif avec VHU Réunion après la phase d'enquête administrative assurée par le bailleur en lien avec les forces de l'ordre.

Au cours de l'année 2021, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société T2A, le TCO a procédé à l'enlèvement de 36 véhicules unités constituées d'épaves découpées ou de motos.



En ce qui concerne les enlèvements d'épaves ou de véhicules hors d'usage effectués par VHU Réunion en 2021, 1 065 retraits ont été effectués sur les 5 communes du TCO (+ 308% par rapport à 2020, 261 VHU).

Parmi ces enlèvements, 97,46% concernaient des véhicules sur la voie publique et 2,54% concernaient des VHU abandonnés sur les parkings des bailleurs (27 VHU).



### 3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

#### Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique dans le contexte épidémique lié à la dengue, le TCO a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
  - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
  - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
  - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
  - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
  - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
  - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

#### Les tonnages collectés :

Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages _ 2021						
	Le Port	Possession	St Paul	St Leu	Trois Bassins	Total
<b>Encombrants</b>	1252	660	1540	717	186	<b>4355</b>
<b>Déchets verts</b>	49	133	305	189	27	<b>703</b>
<b>OMr</b>	0	0	128	1	0	<b>129</b>
<b>Total</b>	<b>1301</b>	<b>793</b>	<b>1973</b>	<b>907</b>	<b>213</b>	<b>5187</b>
<b>Ratio (kg/hab)</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>25</b>

	DV	ENC	OMr	Total
<b>2020</b>	562	4321	85	4968
<b>2021</b>	703	4355	129	5187
<b>Delta 2021/2020</b>	<b>25,09 %</b>	<b>0,79 %</b>	<b>51,76 %</b>	<b>4,41 %</b>

Au cours de l'année 2021, 5 187 tonnes de déchets ont été collectées en encombrants, déchets verts et Ordures Ménagères résiduelles, contre 4 968 tonnes en 2020. Ainsi, les quantités collectées en **dépôts sauvages ont augmenté (+4%)**.

Cette augmentation est notamment due au déploiement d'opérations « vide fond de cour » en lien avec les communes dans le cadre de la lutte anti-vectorielle dans le contexte épidémique de dengue sur les communes de Le Port, Saint Paul et Trois Bassins.

En 2021, la commune de Saint Leu a également mené des opérations de lutte contre les dépôts sauvages suivies d'embellissements et de sensibilisations des riverains nécessitant, notamment, l'intervention des moyens de collecte des dépôts sauvages. La Commune de la Possession a mis en œuvre des actions en interne et le TCO a mis à disposition de leurs équipes des bennes pour évacuer les déchets collectés.

En effet, durant l'année 2021, 67 opérations se sont déroulées à l'échelle des quartiers du TCO :

Commune	Quartiers	Période 2021
Le Port	Totalité des quartiers de la commune	De février à avril (9 jours)
	Totalité des quartiers de la commune	Octobre à décembre (6 jours)
Saint Paul	Totalité des quartiers de la commune et 2 passages sur les quartiers les plus impactés par la dengue	Mai à juin (22 jours)
	Totalité des quartiers de la commune	Novembre à décembre (16 jours)
Trois Bassins	Totalité des quartiers de la commune	Septembre (2 jours)
Saint Leu	Totalité des quartiers de la commune	Juin (6 jours)
	Totalité des quartiers de la commune	Octobre (6 jours)

10 622 Déchets Electriques et Electroniques (D3E) ont également été collectés sur l'année par ces moyens.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été optimisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés devraient rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. Le TCO doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans le cadre du marché mis en œuvre courant 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. **Sur l'exercice 2021, 25 720 dépôts sauvages** ont été collectés par le TCO suite aux différents recensements/remontées réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes...), soit une augmentation de 11% environ (23 185 dépôts en 2020). A raison de 250 jours travaillés, cela représente environ une centaine de dépôts collectés chaque jour.



La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné, est également réalisée. En 2021, 49 panneaux ont été déployés sur le territoire et 103 panneaux ont fait l'objet de maintenance/remplacement.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police municipale en collaboration avec les services environnement des communes et les services du TCO.

#### **4) La lutte contre l'errance animale**

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques (hors voies rapides).

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

Le site de Cambaie permet désormais d'accueillir 41 chiens contre 26 anciennement et 14 chats contre 8. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat. **Il est à noter que le TCO a validé en 2021 un site à l'Eperon pour la création d'une nouvelle fourrière dont les capacités seront doublées par rapport à l'actuelle et qui accueillera également un refuge pour faciliter les adoptions.**

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prolongé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont récupérés par le service d'équarrissage.

	Captures	
	Chiens	Chats
<b>La Possession</b>	107	37
<b>Le Port</b>	131	51
<b>Saint-Paul</b>	557	213
<b>Trois Bassins</b>	104	18
<b>Saint-Leu</b>	201	86
s/total 2021	<b>1100</b>	<b>405</b>
s/total 2020	1309	369
	-16%	-10%
<b>Total 2021</b>	<b>1505</b>	
<b>Total 2020</b>	<b>1678</b>	
<b>Delta</b>	<b>-10%</b>	

En 2021, on observe une légère baisse du nombre de captures (173) par rapport à 2020.

Parmi ces captures,

- 1540 euthanasies ont été réalisées dont 1100 chiens et 440 chats (-18 par rapport à 2020)
- 44 restitutions propriétaires soit 3% des captures
- 104 cessions à des associations de protection animales (67 par ZOOM, 36 par Les petits innocents<sup>1</sup> par Espoir au creux de la patte) en vue d'adoption : 97 chiens et 7 chats, soit **7 fois plus que l'année 2020**. Il est à noter que la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a entériné ce dispositif de cession de la fourrière à des associations de protection animale.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela tient également compte de l'intégration des portées comptant pour un individu (alors que l'ensemble des chiots et chats n'est pas toujours dénombré).

	Ramassages cadavres sur les voies publiques et à domicile	
	Chiens	Chats
<b>La Possession</b>	142	101
<b>Le Port</b>	177	405
<b>Saint-Paul</b>	725	522
<b>Trois Bassins</b>	90	35
<b>Saint-Leu</b>	167	177
s/total 2021	<b>1301</b>	<b>1240</b>
s/total 2020	1385	1147
<b>Delta</b>	-6%	8%
<b>Total 2021</b>	<b>2541</b>	
<b>Total 2020</b>	<b>2532</b>	
<b>Delta</b>	<b>- 0.4%</b>	

En 2021, on observe une légère augmentation du nombre de cadavres.

Un marché de stérilisation a débuté en janvier 2019. Les animaux femelles et mâles bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés.

**En 2021 le nombre de stérilisations (2689) a augmenté de 13% par rapport à 2020 (2377).**

**8 associations ont bénéficié du quota gratuit** de stérilisation (à raison de 20 animaux par associations par an) pour un total de **99 animaux**. 25% seulement ont utilisé le quota à plein, qui peut s'expliquer par le contexte épidémique qui a réduit les possibilités de contact avec les cabinets vétérinaires et les adoptants ou familles d'accueil.

2021	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
<b>Stérilisation</b>	785	1149	256	499	<b>2689</b>
<b>Identification</b>	618	1112	189	479	<b>2398</b>

2021	Port	Possession	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint Leu	total
<b>Nb stérilisation</b>	270	484	1225	87	623	<b>2689</b>

#### **Outre la stérilisation, en matière de prévention :**

- plus de 7000 usagers sensibilisés par une communication porte à porte dans les différents quartiers du territoire (892 au Port, 738 à la Possession, 2105 à Saint Paul, 2355 à Saint Leu, 717 à Trois Bassins)
- 400 usagers sensibilisés en présence de la police municipale (sur Saint Paul et le Port principalement sur des rues à enjeux).

## H. Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010

Les tonnages collectés par flux (en tonnage) entre 2010 et 2021 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2021	
	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100
<b>AV</b>	<b>12266</b>	<b>9%</b>	<b>23797</b>	<b>18%</b>	<b>29474</b>	<b>23%</b>	<b>34918</b>	<b>27%</b>
<b>Déchèteries</b>	<b>10064</b>	<b>8%</b>	<b>20738</b>	<b>16%</b>	<b>25409</b>	<b>20%</b>	<b>30470</b>	<b>24%</b>
Encombrants	4146	3%	7978	6%	9807	8%	11926	9%
Gravats	2276	2%	4807	4%	6082	5%	6875	5%
Déchets végétaux	1822	1%	3283	3%	3574	3%	4865	4%
Ferrailles	955	1%	1883	1%	2535	2%	2741	2%
D3E	343	0%	1367	1%	1505	1%	1774	1%
Carton	522	0%	815	1%	949	1%	1162	1%
Plâtre		0%	605	0%	956	1%	1128	1%
<b>Verre</b>	<b>2202</b>	<b>2%</b>	<b>3059</b>	<b>2%</b>	<b>4065</b>	<b>3%</b>	<b>4477</b>	<b>3%</b>
<b>PAP</b>	<b>116913</b>	<b>90%</b>	<b>93183</b>	<b>72%</b>	<b>99395</b>	<b>77%</b>	<b>99577</b>	<b>77%</b>
<b>OMR</b>	<b>57863</b>	<b>45%</b>	<b>56986</b>	<b>44%</b>	<b>57896</b>	<b>45%</b>	<b>60125</b>	<b>46%</b>
Ménages et assimilés	52375	40%	50465	39%	52636	41%	53979	42%
Hotel / Restaurant	4367	3%	4281	3%	3498	3%	3886	3%
Ecoles	778	1%	1652	1%	1178	1%	1618	1%
Corbeilles à papier	171	0%	371	0%	379	0%	460	0%
Mafate	172	0%	217	0%	205	0%	182	0%
<b>DV</b>	<b>35784</b>	<b>28%</b>	<b>21750</b>	<b>17%</b>	<b>24750</b>	<b>19%</b>	<b>22442</b>	<b>17%</b>
<b>CS</b>	<b>6638</b>	<b>5%</b>	<b>6800</b>	<b>5%</b>	<b>7014</b>	<b>5%</b>	<b>7395</b>	<b>6%</b>
<b>DS</b>	<b>3161</b>	<b>2%</b>	<b>4146</b>	<b>3%</b>	<b>4968</b>	<b>4%</b>	<b>5185</b>	<b>4%</b>
<b>ENC</b>	<b>13639</b>	<b>11%</b>	<b>3718</b>	<b>3%</b>	<b>4972</b>	<b>4%</b>	<b>4613</b>	<b>4%</b>
<b>Total général</b>	<b>129352</b>	<b>100%</b>	<b>117197</b>	<b>91%</b>	<b>129074</b>	<b>100%</b>	<b>134706</b>	<b>104%</b>

Le tableau ci-dessus met en évidence la tendance du développement de l'apport volontaire comme mode de collecte (passé de moins de 10% en 2010 à près de 30% en 2021). Il fait aussi apparaître que la production de déchet n'a pas diminué entre 2010 et 2021 (malgré une diminution importante de la part des déchets végétaux) et qu'elle aurait même tendance à augmenter...

## Les tonnages collectés par flux (en kg/hab/an) entre 2010 et 2021 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2021	
	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100
<b>AV</b>	<b>61</b>	<b>9%</b>	<b>112</b>	<b>18%</b>	<b>139</b>	<b>22%</b>	<b>166</b>	<b>26%</b>
<b>Déchèteries</b>	<b>50</b>	<b>8%</b>	<b>98</b>	<b>15%</b>	<b>120</b>	<b>19%</b>	<b>144</b>	<b>23%</b>
Encombrants	20	3%	38	6%	46	7%	57	9%
Gravats	11	2%	23	4%	29	4%	33	5%
Déchets végétaux	9	1%	15	2%	17	3%	23	4%
Ferrailles	5	1%	9	1%	12	2%	13	2%
D3E	2	0%	6	1%	7	1%	8	1%
Carton	3	0%	4	1%	5	1%	6	1%
Plâtre		0%	3	0%	5	1%	5	1%
<b>Verre</b>	<b>11</b>	<b>2%</b>	<b>14</b>	<b>2%</b>	<b>19</b>	<b>3%</b>	<b>21</b>	<b>3%</b>
<b>PAP</b>	<b>576</b>	<b>90%</b>	<b>438</b>	<b>69%</b>	<b>468</b>	<b>73%</b>	<b>472</b>	<b>74%</b>
<b>OMR</b>	<b>285</b>	<b>45%</b>	<b>268</b>	<b>42%</b>	<b>273</b>	<b>43%</b>	<b>285</b>	<b>45%</b>
Ménages et assimilés	258	41%	237	37%	248	39%	256	40%
Hotel / Restaurant	22	3%	20	3%	17	3%	18	3%
Ecoles	4	1%	8	1%	6	1%	8	1%
Corbeilles à papier	1	0%	2	0%	2	0%	2	0%
Mafate	1	0%	1	0%	1	0%	1	0%
<b>DV</b>	<b>176</b>	<b>28%</b>	<b>102</b>	<b>16%</b>	<b>117</b>	<b>18%</b>	<b>106</b>	<b>17%</b>
<b>CS</b>	<b>33</b>	<b>5%</b>	<b>32</b>	<b>5%</b>	<b>33</b>	<b>5%</b>	<b>35</b>	<b>6%</b>
<b>DS</b>	<b>16</b>	<b>2%</b>	<b>20</b>	<b>3%</b>	<b>23</b>	<b>4%</b>	<b>25</b>	<b>4%</b>
<b>ENC</b>	<b>67</b>	<b>11%</b>	<b>18</b>	<b>3%</b>	<b>23</b>	<b>4%</b>	<b>22</b>	<b>3%</b>
<b>Total général</b>	<b>638</b>	<b>100%</b>	<b>551</b>	<b>86%</b>	<b>608</b>	<b>95%</b>	<b>639</b>	<b>100%</b>

Le même tableau en kg/hab/an permet d'effectuer les mêmes conclusions que précédemment. Après une diminution significative de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2015, cette dernière est repartie à la hausse depuis pour retrouver un niveau semblable à 2010.

## II. LES INDICATEURS FINANCIERS

### A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du volet déchets s'élèvent à **7,699 M€** qui ont été dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation des sites, l'acquisition de panneaux et d'une subvention d'équipement au syndicat mixte ILEVA (à hauteur de 6, 196 M€).

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement. Avec la création prochaine de l'outil multifilière RONEVA, ILEVA a sollicité les 3 EPCI à hauteur de 40 M€ sur 3 ans (2020 à 2022) afin de financer ledit outil. Le rapport annuel d'ILEVA est joint en annexe.

Voir tableau ci-dessous.

#### Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 334 k€. Les dépenses ont diminué de 7% par rapport à celles de 2020. La fourniture et la pose de panneaux portées par la Direction de l'Environnement se sont élevées à 36 k€.
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 76 k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la Direction des Travaux et du Patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 16 k€ ;
  - b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries pour 60 k€).
- 3- Subvention d'équipement de 6,196 M€ à ILEVA.

Les recettes afférentes à la gestion des déchets sont principalement issues du FCTVA pour 255 k€ et des subventions de l'Etat et de l'ADEME pour 1 116 k€ (réhabilitation de la décharge de Cambaie, acquisition de caissons et de bacs jaunes).

Au titre des autres dépenses liées à l'environnement, 58 k€ ont été investis sur la création d'un nouveau centre animalier à l'Eperon afin d'y développer une fourrière et un refuge pour les chiens et les chats.

### INVESTISSEMENT 2021 (en k€)

	DEPENSES										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etudes	-	45	130	207	44	-					
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-		5		5	4
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	1 162	1 220	1 635	1 441	1 334
Engins	-	-	1 120	102	138	-			45		
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-					
Déchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2	94	128	50	24	60
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-				3 715	6 196
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79	226	108	26	16	16
Panneaux	-	83	93	47	38	45	21	10	50	40	36
Divers (y/c fonds de concours)	86	48	30	4	-	-	1 799			2	53
<b>Total déchets</b>	<b>12 401</b>	<b>6 782</b>	<b>4 333</b>	<b>6 186</b>	<b>3 611</b>	<b>1 044</b>	<b>3 302</b>	<b>1 471</b>	<b>1 806</b>	<b>5 243</b>	<b>7 699</b>
Fourrière animale / Centre animalier	-	20	26	8	45	17	6	390	41	43	58
Etudes et actions énergie/PCAET							19				
<i>Total Environnement</i>	<i>12 401</i>	<i>6 802</i>	<i>4 359</i>	<i>6 194</i>	<i>3 656</i>	<i>1 061</i>	<i>3 327</i>	<i>1 861</i>	<i>1 847</i>	<i>5 286</i>	<i>7 757</i>

	RECETTES										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	1931	845	0	990	631	190	229	262	282	246	255
Subventions	1887	1010	692	1 118	2 557	1 900	27	45	367	250	1 116
Divers	7	52	5	0	147		778				
<b>Total recettes</b>	<b>3 825</b>	<b>1 907</b>	<b>697</b>	<b>2 108</b>	<b>3 335</b>	<b>2 090</b>	<b>1 034</b>	<b>307</b>	<b>649</b>	<b>496</b>	<b>1 371</b>

## **B. Dépenses de fonctionnement du service**

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à **42,413 M€** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,639 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la Direction de l'Environnement). Il y a eu une augmentation de 5,6% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 dont certaines dépenses n'avaient pas été facturées en raison de la période de confinement (médiation, déchèteries...). Le TCO a maîtrisé ses dépenses depuis 2013.

### **Principaux éléments d'analyse :**

Les dépenses de traitement sont de 13,88 M€ pour 2021 et sont redevenues à des niveaux moindres que les années précédentes. Néanmoins, la réalisation des travaux de RONEVA démarrés en août 2021 va entraîner le remboursement des intérêts d'emprunt et cela se traduira par une contribution 2022 plus importante. Cette situation perdurera jusqu'à la mise en service de l'unité de valorisation énergétique jusqu'en 2024. Une fois, l'unité mise en service, la production d'électricité génèrera des recettes de fonctionnement et les contributions devraient revenir à un niveau moindre.

Le coût de la collecte est plus important de 6,6 % en 2021 qu'en 2020 pour s'établir à 23,333 M€. Cette augmentation tient compte du renouvellement des marchés de collecte sur une année entière (démarrage en août 2020) avec une actualisation des coûts et des services supplémentaires comme l'entretien autour des bornes à verre. De plus, le TCO a déployé des moyens supplémentaires pour lutter contre la Dengue. Des opérations vide fond de cour (67) ont été organisées sur les communes mobilisant des renforts supplémentaires (véhicules et personnel).

Les dépenses de pré-collecte (maintenance de contenants), de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion du TCO représentent 12% des dépenses totales.

Le coût complet par habitant reste maîtrisé (201 €/habitant comme en 2013 avec une population sensiblement équivalente). Le coût aidé 2021 (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 175 €/habitant contre 176 €/habitant en 2019 (l'année 2020 est impactée par le confinement COVID avec un coût aidé de 169 €). Ce coût aidé de 175 €/habitant est lié à des recettes exceptionnelles de 2021.

Les charges de traitement (33% du montant total des dépenses) et de collecte (55 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (plus de 88%).

## **C. Modalités de financement**

### **a) Financement du service**

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :



- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 83% ;
- par les recettes diverses (éco-organismes, pénalités, redevance spéciale...) : 13% ;
- et par le budget général de la collectivité : 4%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+4% en 2021), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM.

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (2M€) comme CITEO, OCAD3E.

Les titres pour la redevance spéciale ont pu être émis sur la base des tarifs 2021 validés fin 2020 et du nouveau règlement de collecte validé en mars 2021 (volume maximum). Cela a représenté 272 k€.

Le TCO a perçu plus de 2,7 M€ de recettes exceptionnelles en 2021 qui ont ainsi limité l'impact des dépenses du service public sur le budget général de la collectivité.

Le TCO a ainsi bénéficié d'une recette exceptionnelle de près de 1,4 M€ d'ILEVA au titre du contentieux ILEVA/Région sur les contributions financières du syndicat. Le TCO avait dû verser cette provision à ILEVA sur les exercices antérieurs.

Le TCO a bénéficié d'une subvention exceptionnelle du Département de 600 k€ au titre du Pacte de Solidarité de lutte anti-vectorielle.

Enfin, le TCO a perçu 705 k€ de recettes exceptionnelles suite à la décision finale du contentieux initié par Nicollin Océan Indien sur l'application de pénalités sur les collectes de végétaux entre 2014 et 2016 sur la partie Sud du territoire.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO.

**A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM, de la redevance spéciale et de la maîtrise des dépenses, permet de poursuivre la réduction de la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (1,714 M€). Pour rappel, cette performance est à mettre en parallèle aux 2,7 M€ de recettes exceptionnelles de 2021. Le cas échéant, le déficit aurait été de 4,4 M€.**

Les tableaux présentés ci-après permettent de récoiler l'ensemble des données du compte administratif du TCO en fonction des différents postes de dépenses et de recettes.

Ces tableaux ne prennent cependant pas en compte les amortissements et d'autres frais généraux du TCO dans l'évaluation des coûts de la prévention et de la gestion des déchets.

Afin de se conformer davantage au cadre de la matrice COMPTACOUT de l'ADEME (facilitant ainsi), les données COMPTACOUT 2021 sont joints ci-après au présent document afin de permettre la comparaison des différentes collectivités entre elles. Cependant, les dépenses relatives à la collecte des corbeilles sont cependant exclues de la matrice car l'ADEME considère que cette dépense relève davantage de la compétence communale de la propreté urbaine. Il y a donc des écarts relatifs entre le tableau qui suit et la matrice COMPTACOUT qui s'expliquent ainsi.

## FONCTIONNEMENT 2021(en k€)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	342	151	269	216	259	199	158	160	Maintien des dépenses de maintenance des contenants
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	18 667	18 463	18 804	20 610	20 780	21 897	23 333	Augmentation des dépenses liée au renouvellement des marchés de collecte (impacts sur 1 an), mise en œuvre de la renforcement de la collecte OMR en C2 sur janvier et février, renforcement des collectes de déchets verts et encombrants et opérations vide fond de cour pour lutter contre la Dengue
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	16 041	14 479	15 599	14 653	12 417	14 606	13 623	13 883	Maintien du niveau de contributions à ILEVA
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	2 936	3 126	2 658	2 533	2 461	2 140	2 568	fin de l'impact COVID sur les prestations (plus de confinement)
Autres frais	832	964	2 085	412	536	314	799	875	2 091	482	372	327	(impressions subventions écoles et associations, études, moyens généraux)
Masse salariale	1489	1633	1780	1983	1982	2221	2 250	2 273	2 060	1 826	1 973	2 142	
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>36 296</b>	<b>37 478</b>	<b>40 246</b>	<b>42 774</b>	<b>42 153</b>	<b>38 768</b>	<b>40 506</b>	<b>39 479</b>	<b>39 970</b>	<b>40 354</b>	<b>40 163</b>	<b>42 413</b>	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	-1%	-8%	4%	-3%	-1%	1%	-0,5%	5,6%	Une évolution des dépenses maîtrisée (malgré un coût de collecte important)
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	207 004	209 835	210 224	211 448	212 561	212 074	213 321	214 795	214 073	212 382	210 918	
Dépenses en € par habitant	179	181	192	203	199	182	191	185	186	189	189	201	
<b>Recettes de fonctionnement (b)</b>	<b>3 800</b>	<b>1 730</b>	<b>3 829</b>	<b>3 731</b>	<b>3 764</b>	<b>2 684</b>	<b>2 345</b>	<b>2 844</b>	<b>1 890</b>	<b>2 621</b>	<b>4 189</b>	<b>5 489</b>	Remboursement exceptionnel ILEVA 1,4M€ contentieux Région, Subventions exceptionnelles du Département LAV-COVID 600k€, Jugement contentieux Nicollin 705 k€, Eco-organismes, Redevance spéciale, pénalités
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	38 389	36 084	38 161	36 635	38 080	37 733	35 974	36 924	
Coût aidé par habitant (recettes déduites)	160	173	174	186	182	170	180	172	177	176	169	175	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	29 538	31 234	32 622	33 980	35 210	augmentation des recettes fiscales...
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	3%	6%	4%	4%	4%	
<b>Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)</b>	<b>59,7%</b>	<b>59,4%</b>	<b>62,2%</b>	<b>61,7%</b>	<b>66,4%</b>	<b>72,1%</b>	<b>75,3%</b>	<b>80,6%</b>	<b>82,0%</b>	<b>86,5%</b>	<b>94,5%</b>	<b>95,4%</b>	... qui améliore le taux de couverture du service
<b>Taux de couverture du total des dépenses par l'ensemble des recettes (TEOM et recettes de fonctionnement)</b>	<b>63,9%</b>	<b>61,3%</b>	<b>65,8%</b>	<b>65,0%</b>	<b>69,4%</b>	<b>74,0%</b>	<b>76,7%</b>	<b>82,0%</b>	<b>82,9%</b>	<b>87,3%</b>	<b>95,0%</b>	<b>96,0%</b>	Cela ne prend pas en compte les amortissements des charges d'investissement et certains frais de structure
<b>Part des dépenses financée par le budget principal</b>	<b>13 109</b>	<b>14 515</b>	<b>13 776</b>	<b>14 972</b>	<b>12 881</b>	<b>10 080</b>	<b>9 441</b>	<b>7 097</b>	<b>6 846</b>	<b>5 111</b>	<b>1 994</b>	<b>1 714</b>	

NB : Les données de 2014 à 2021 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2021 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors dépenses relatives à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015, 1.388 M€ en 2016, 1.436M€ en 2017 et 1,349M€ en 2018, 1,491 M€ en 2019, 1,62 M€ en 2020). A titre indicatif, pour 2021, les dépenses relatives à l'errance font état d'un montant de 1,639 M€ et de 187k€ de recettes (subvention Etat).

Année 2021 Montants HT par habitant	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	78,12	3,84	26,16	28,04	34,32	24,44	1,60	0,08	1,37	197,96
Coût technique	71,03	3,84	25,87	25,43	31,00	24,44	1,60	0,08	1,37	184,65
Coût partagé	70,08	3,40	19,36	24,71	31,00	24,37	1,60	0,08	1,37	175,97
Coût aidé HT	69,97	3,40	19,36	24,63	31,00	24,37	1,60	-0,21	-1,47	172,65
TVA acquittée	0,74	0,07	0,21	0,49	0,47	0,37	0,02	-0,01	0,01	2,39
Coût aidé TTC	70,71	3,48	19,58	25,12	31,47	24,74	1,62	-0,22	-1,46	175,04
Financement déchets										167,44

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	278,06	182,31	751,16	251,63	324,78	1 125,18	341,32	0,13	8 076,81	341,01
Coût technique	252,83	182,31	742,92	228,25	293,33	1 125,18	341,17		8 076,81	318,09
Coût partagé	249,44	161,47	556,15	221,78	293,33	1 121,89	341,07		8 076,81	303,13
Coût aidé HT	249,06	161,47	556,15	221,07	293,33	1 121,89	341,07		-8 682,22	297,41
TVA acquittée	2,65	3,40	6,13	4,42	4,49	17,19	3,50		75,69	4,12
Coût aidé TTC	251,71	164,87	562,28	225,49	297,82	1 139,08	344,57		-8 606,53	301,53
Financement déchets										288,44

## b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2021.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,00%
<b>TCO</b>	<b>16%</b>
CINOR	14,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2021.

Tranche par montant de TEOM payé	Nombre de redevables		Recettes TEOM 2019	Recette moyenne de TEOM par tranche
TEOM à 0 €	851	1,06%	0 €	- €
de 1 € à 50 €	3 248	4,04%	75 880 €	23,36 €
de 51 € à 100 €	2 739	3,41%	209 116 €	76,35 €
de 101 € à 200 €	13 787	17,17%	2 236 557 €	162,22 €
de 201 € à 500 €	45 733	56,94%	14 318 625 €	313,09 €
de 501 € à 1 000 €	10 346	12,88%	6 840 430 €	661,17 €
de 1 001 € et plus	3 614	4,50%	11 508 534 €	3 184,43 €
<b>Total</b>	<b>80 318</b>		<b>35 189 142 €</b>	<b>438,12 €</b>

83% des foyers paient une TEOM <501€

En moyenne, la TEOM représente 438,12 € par foyer fiscal.

## c) Recettes de la Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération

intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017\_120\_CC\_30).

La formule de calcul est la suivante.

<p><b>Montant Redevance Spéciale =</b></p> $\begin{aligned} & \text{Tarif flux déchets résiduels} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^a (- \text{franchise } 240 \text{ L}) ] \\ & + \\ & \text{Tarif flux collecte sélective} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^b (- \text{franchise } 120\text{L}) ] \end{aligned}$
---

a : Fréquence de collecte :

collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1

collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2

collecte déchets résiduels 3fois/semaine : facteur multiplicatif =3

b : Fréquence de collecte :

collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

En 2021, le règlement de Redevance Spéciale a été complété par l'instauration d'un seuil limite de collecte pouvant être pris en charge par le service de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce seuil a été fixé à 4000 litres collectés par semaine en Ordures Ménagères résiduelles et 4000 litres collectés par semaine en Collecte Sélective.

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

Les tarifs applicables sont votés chaque année par le conseil communautaire.

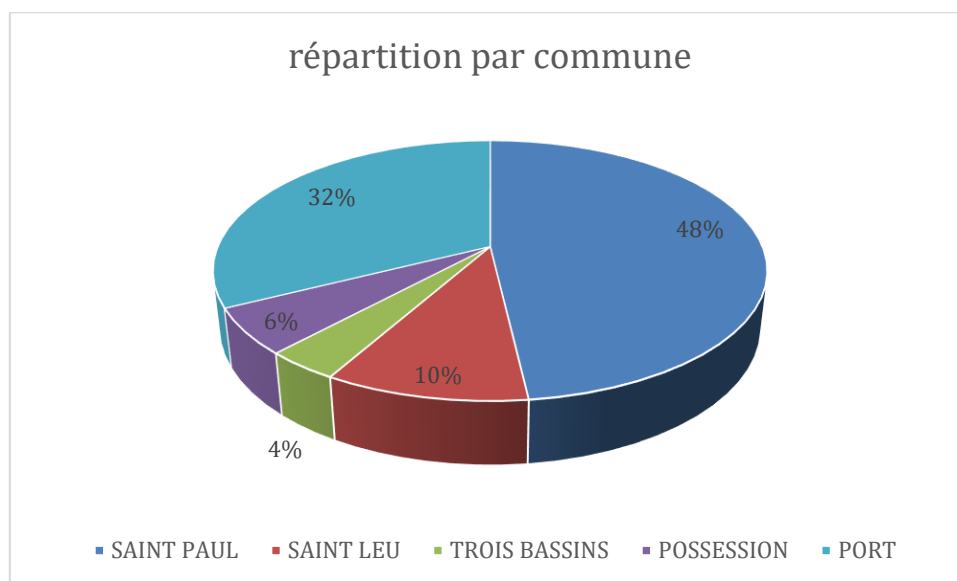
Les tarifs appliqués en 2021 ont été les suivants :

- 0,70 € /litre/an pour le flux ordures ménagères (contre 0,90€ en 2020)
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

L'équipe en charge du déploiement de la RS est composée de 2 agents. Elle est opérationnelle depuis le 15 juillet 2019.

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées. La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale s'est faite avec les professionnels des zones d'activité en 2021.

Au total, en 2021, **299 contrats** sont établis avec les administrations et les professionnels des zones d'activité représentant un montant de **272 071,50 €**.



En 2022, nous poursuivrons le déploiement de la Redevance Spéciale avec les professionnels des zones d'activité et débuterons au second semestre le déploiement auprès des professionnels bénéficiant d'une collecte en ordures ménagères résiduelles 3 fois par semaine (C3).

D'autre-part, en 2022, l'équipe en charge du déploiement de la RS sera renforcée par l'arrivée d'un agent supplémentaire.

### III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se définit aujourd'hui ainsi : « ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ». Elle se décline en deux axes autour d'objectifs opérationnels fortement orientés sur la gestion des déchets ménagers. Le dernier axe s'articule également autour d'une autre compétence que la gestion des déchets à travers la lutte contre l'errance animale. L'enjeu à court terme pour le TCO reposera sur la définition de sa stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers pour une mise en œuvre à partir de 2022 et les dix à quinze prochaines années.

#### **A - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE DE COLLECTE DURABLE**

##### **Objectif 1 : FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT : RÉDUIRE LES DÉCHETS, DÉVELOPPER LES PERFORMANCES DE TRI, DEVELOPPER L'APPORT VOLONTAIRE**

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets) que sur l'information et le rappel des consignes de tri. Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu :

- Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte...);
- Maintenir l'accompagnement des publics dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (obligation 2023) (suivi des composteurs, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets...);
- Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets (réflexion sur des espaces à créer en déchèterie et d'équipements structurants type déchèterie inversée ou recyclerie)
- Développer l'apport volontaire (densification du réseau de bornes à verre, expérimentations en habitat collectif, création de nouvelles déchèteries mobiles sur les zones non desservies en déchèteries fixes)

##### **Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable**

En 2022, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : la définition d'une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers à travers le renouvellement de plusieurs marchés publics.

- Définir la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030/2035 qui consistera à renouveler les marchés de collecte des déchets sur la période 2020-2022, avec pour objectifs la

continuité du service et une amélioration des prestations à coût raisonné. En 2022, il s'agira de définir les niveaux de services que souhaitera déployer le TCO en intégrant les outils d'ILEVA et les évolutions réglementaires. Cette stratégie permettra de définir les équipements (bornes, composteurs, bacs...) à mettre en place sur le territoire dès 2023, les mesures d'accompagnement (médiation, communication) et de lancer les marchés de collecte pour la période 2024-2030.

- Poursuivre l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
  - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
  - Maintenance de conteneurs (caissons de déchèteries, bornes) ;
  - Fourniture et livraison de composteurs ;
  - Acquisition de conteneurs (déchèteries – recyclerie - bornes) ;
  - Collecte et traitement des déchets carnés ;
  - Fourniture et livraison de bacs roulants ;
  - Préparation des marchés de gestion et de collecte des déchèteries, de collecte des corbeilles, de collecte des dépôts sauvages, de médiation...

La gestion des déchets de Mafate devra être renouvelée début 2022 afin de maintenir le service d'évacuation des déchets produits dans le cirque.

La redevance spéciale sera déployée dans les zones d'activités en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

## **Axe B : Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie**

### **Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique**

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- Déployer une brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets » ;
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, projets de secteur, actions communes avec les polices municipales et la future brigade du TCO pour la mise en œuvre d'actions répressives...)

### **Objectif 2: Lutter contre l'errance animale**

La lutte contre l'errance animale se poursuivra avec le déploiement d'un nouveau marché de stérilisation associé à un nouveau dispositif d'accès aux usagers et une amplification des actes en ouvrant à la tranche intermédiaire des imposables.

Le projet de construction du centre animalier passera en phase de conception.

- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale...)



- La poursuite de la stérilisation des animaux et mise en oeuvre du nouveau marché courant 2022 avec le nouveau dispositif d'accès à certains foyers imposables ;
- La création d'un centre animalier (lancement du concours de maîtrise d'œuvre par la SPL MARAINA) ;
- L'optimisation de la gestion de la fourrière animale (mise en œuvre de nouvelles actions avec les polices municipales en horaires décalés, déploiement d'un numéro d'astreinte pour les services de secours - astreintes).

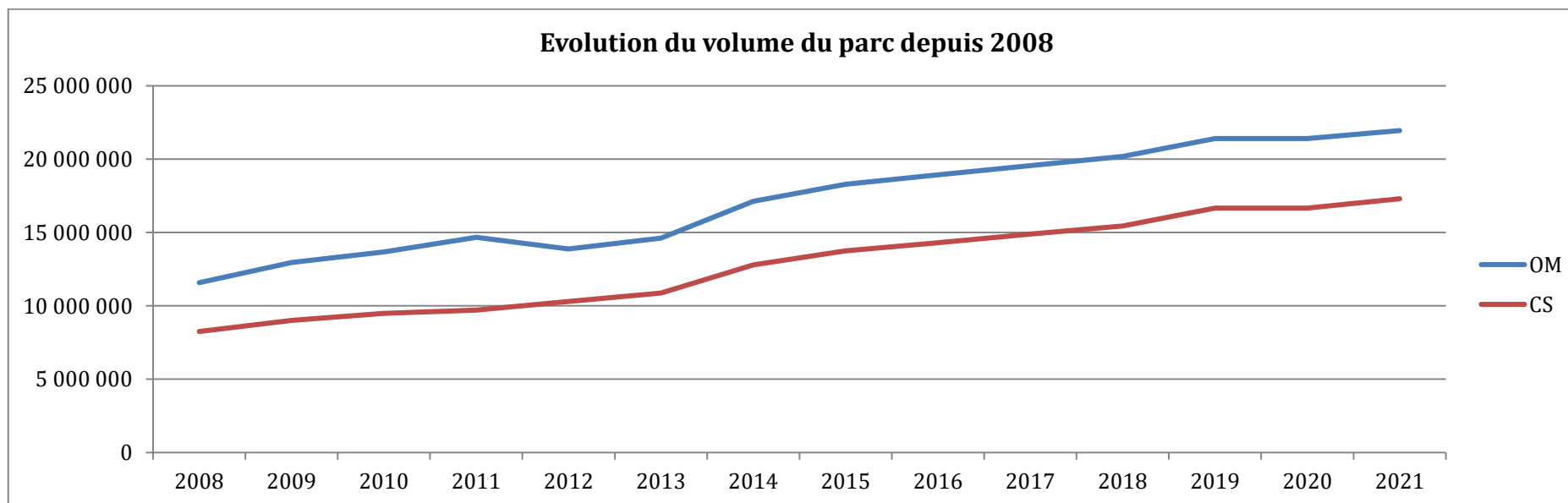
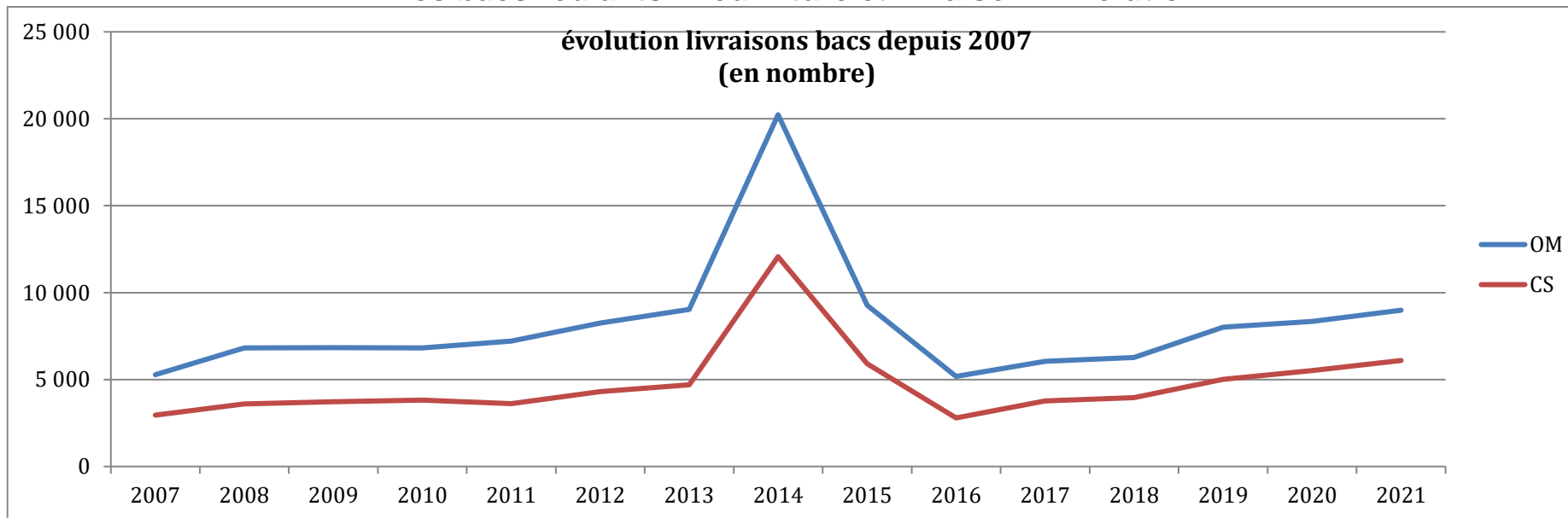
## ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

### Les bacs roulants – fourniture et livraison

2021	OM	C (OM professionnels)	CS	CJ (CS professionnels)	Total
Saint-Leu	18 506	1 433	17 704	339	37 982
Trois Bassins	4 197	251	3 788	69	8 305
Saint-Paul	50 972	5 578	47 861	1 230	105 641
Le Port	13 631	1 382	10 806	475	26 294
La Possession	13 629	1 104	12 526	326	27 585
<b>Total TCO</b>	<b>100 935</b>	<b>9 748</b>	<b>92 685</b>	<b>2 439</b>	<b>205 807</b>

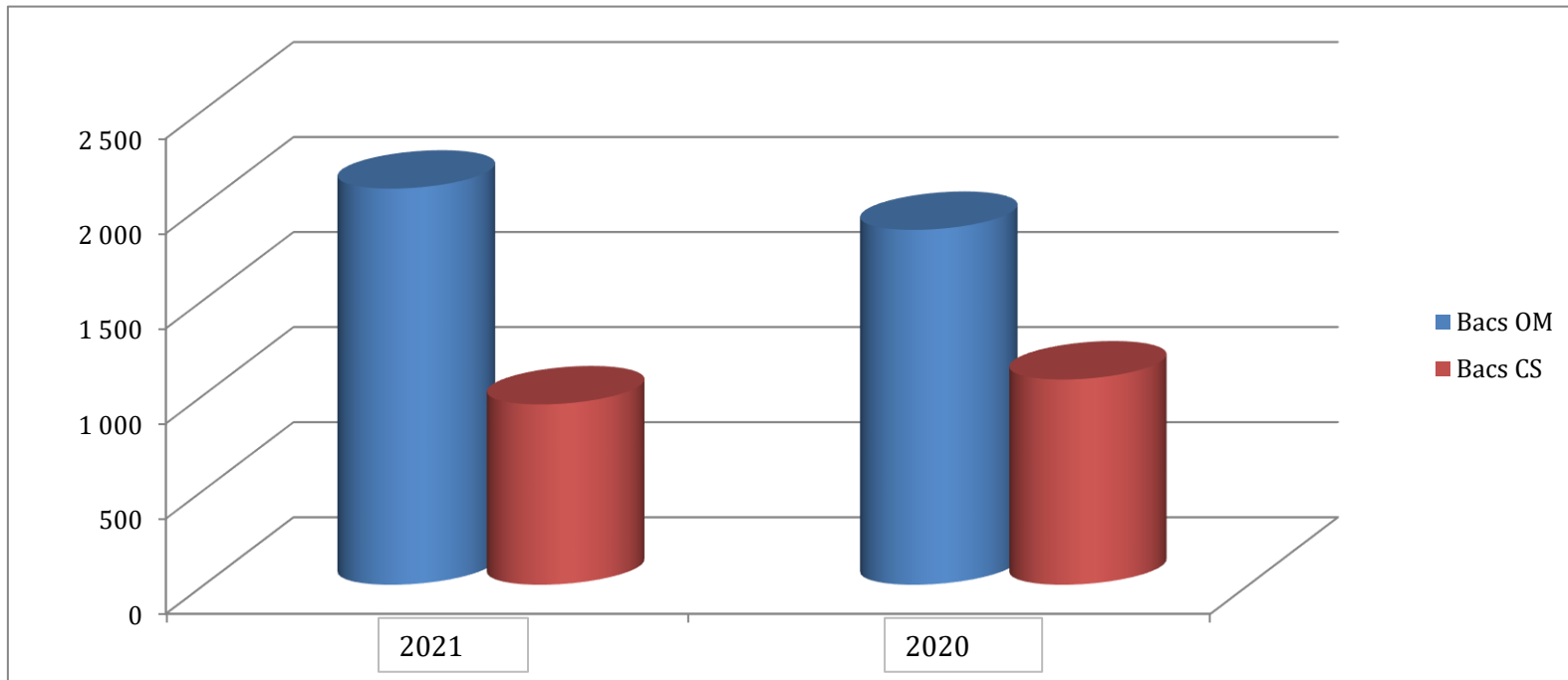
2021	Volumes 2020 (litres)	Volumes à 12/2021 (litres)	Delta/2020	Litr/hab 2021
Saint-Leu	6 524 680	6 779 520	3,9%	196,02
Trois Bassins	1 384 560	1 425 640	3,0%	203,23
Saint-Paul	19 733 340	20 218 720	2,5%	195,90
Le Port	5 167 180	5 384 380	4,2%	163,28
La Possession	5 256 400	5 444 080	3,6%	165,05
<b>Total TCO</b>	<b>38 066 160</b>	<b>39 252 340</b>	3,1%	<b>186,23</b>

## Les bacs roulants – fourniture et livraison - Evolution



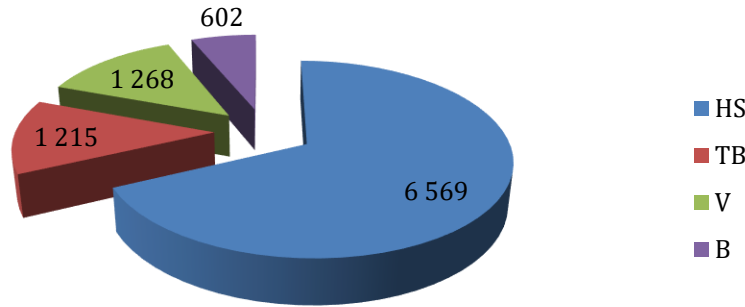
## Les bacs roulants – maintenance

	MAINTENANCE									Janv à Déc	Janv à Déc	delta
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axe	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2021	2020	2021/2020
Bacs OM	32	1 620	166	32	2	0	12	1	218	2 083	1 866	12%
Bacs CS	23	843	40	12	6	0	13	5	6	948	1 079	-12%

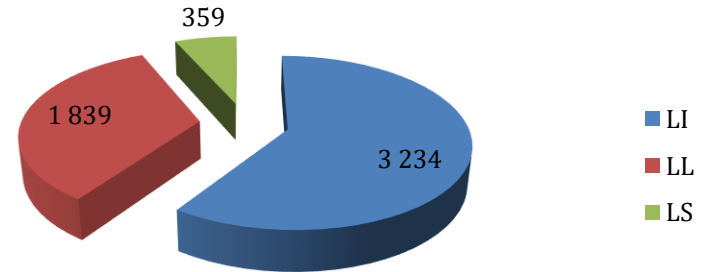


# Les bacs roulants – Interventions 2021

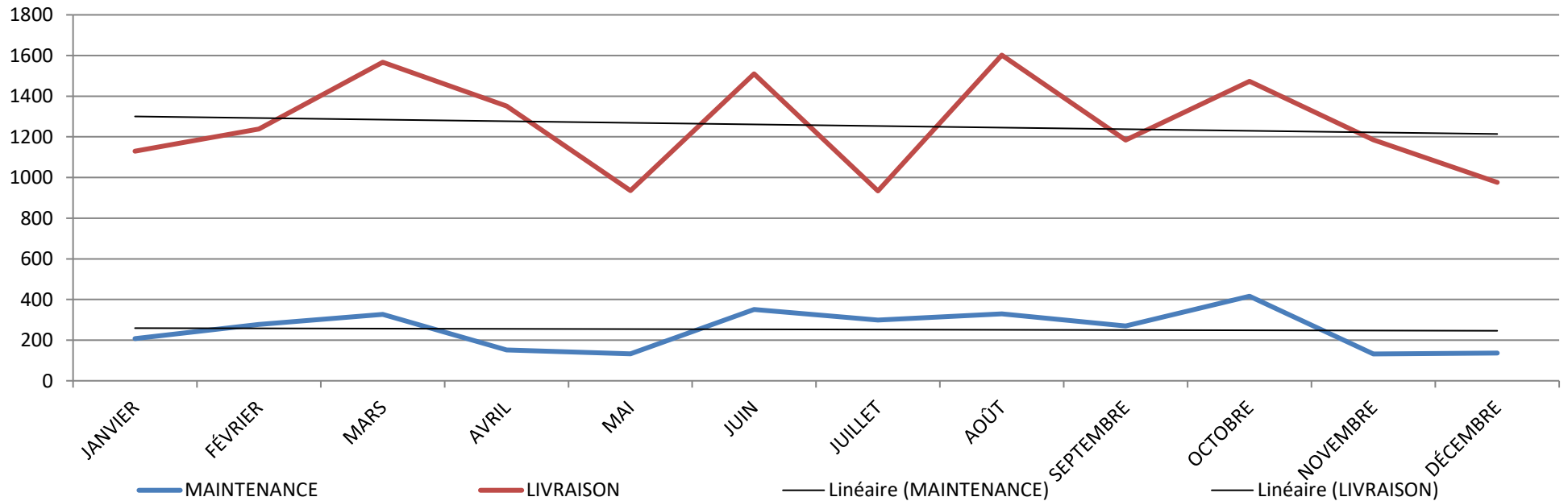
**Dégradations des bacs - 2021**  
(hors-service HS, tombéenne TB, volé V, brûlé B)



**Nouvelles dotations - 2021**  
(1ère dotation LI, changement de litrage LL, dotation supplémentaire LS)



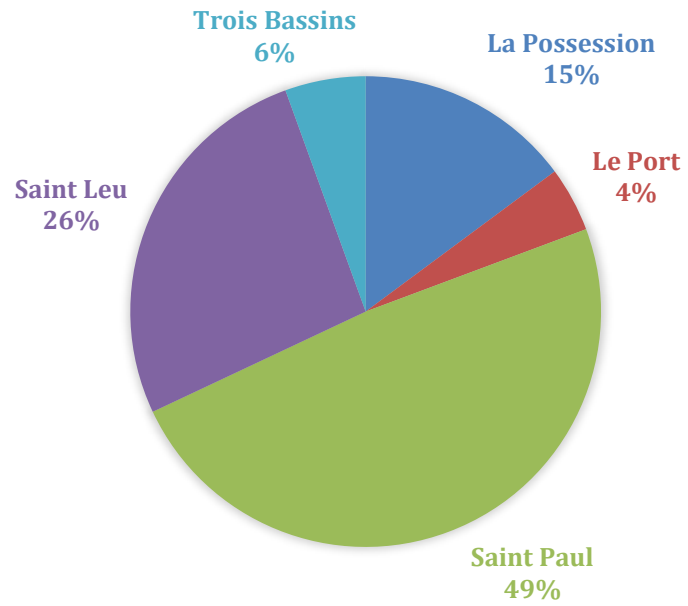
**Evolution mensuelle des livraisons et maintenances - 2021**



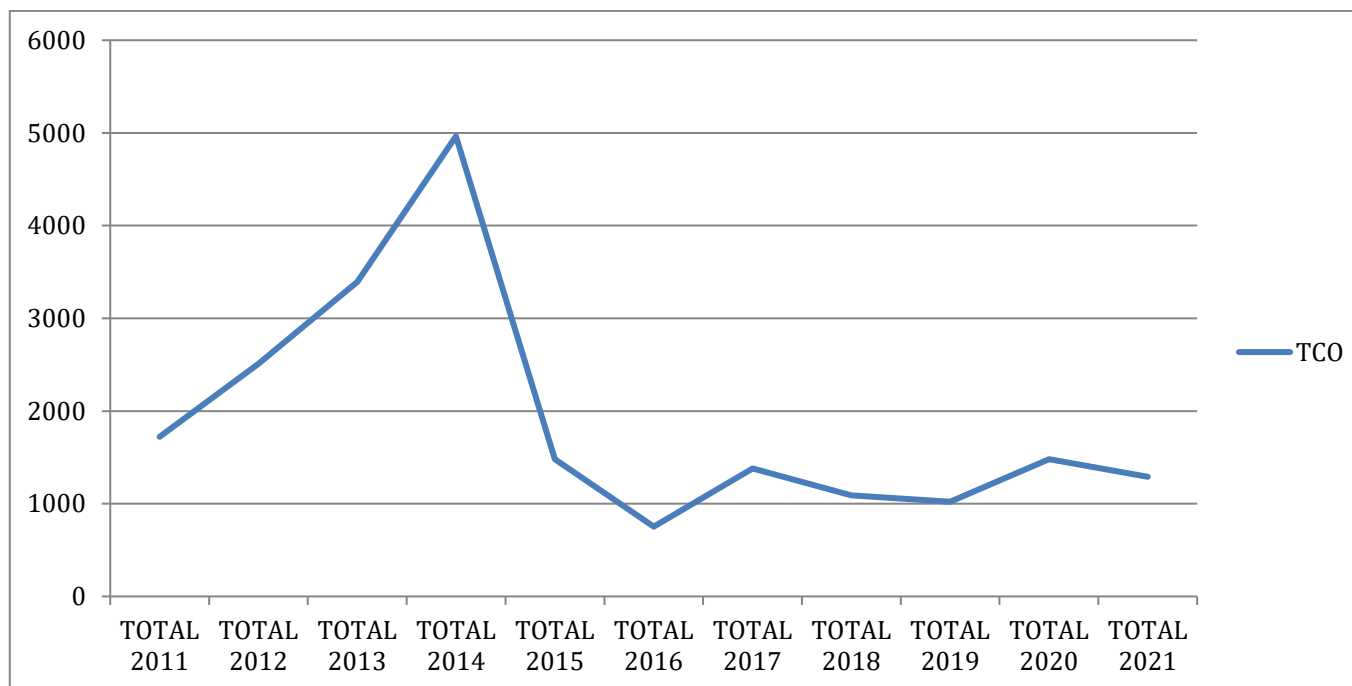
## Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2021

2021 mois	La Possession		Le Port		Saint Paul		Saint Leu		Trois Bassins		Sous Total		Total
	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350 L	750 L	
janvier	13	10	3	0	53	25	23	7	6	3	98	45	143
février	15	5	5	0	44	25	27	7	3	5	94	42	136
mars	7	4	7	0	46	12	31	13	3	0	94	29	123
avril	8	7	4	2	32	12	13	5	4	3	61	29	90
mai	12	6	2	1	50	17	33	7	5	2	102	33	135
juin	10	5	1	2	19	3	6	2	3	0	39	12	51
juillet	9	5	3	1	42	14	19	2	4	1	77	23	100
août	17	6	5	1	32	10	23	5	5	1	82	23	105
septembre	6	5	2	0	32	15	12	9	7	1	59	30	89
octobre	12	4	8	0	45	17	19	14	5	3	89	38	127
novembre	8	3	8	1	50	13	22	5	6	0	94	22	116
décembre	14	2	2	0	19	6	28	2	2	0	65	10	75
<b>total 2021</b>	<b>131</b>	<b>62</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>464</b>	<b>169</b>	<b>256</b>	<b>78</b>	<b>53</b>	<b>19</b>	<b>954</b>	<b>336</b>	<b>1290</b>

## REPARTITION DES COMPOSTEURS LIVRES SUR LE TCO 2021

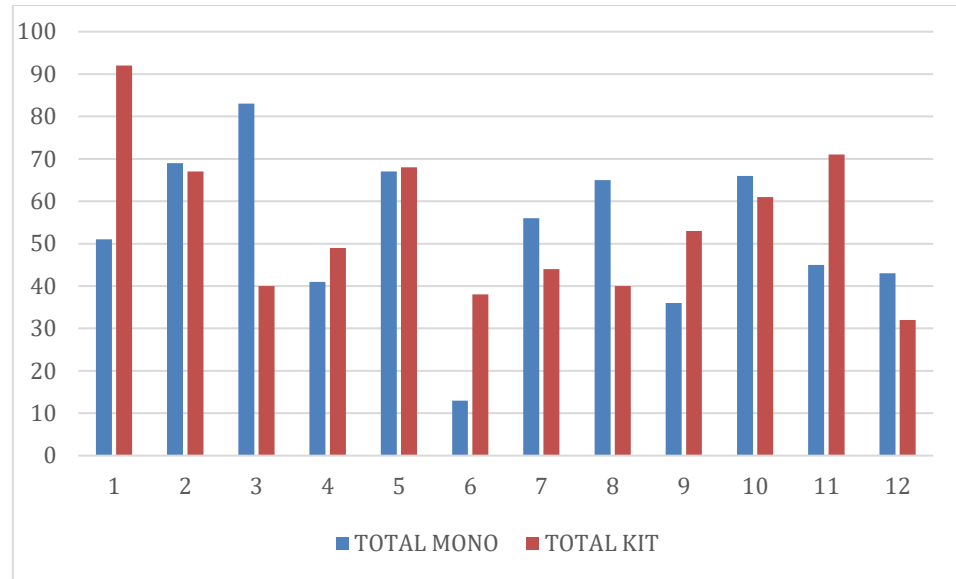


## EVOLUTION DOTATION DES COMPOSTEURS DE 2011 A 2021



## EVOLUTION MENSUELLE DES DOTATIONS EN COMPOSTEURS 2021





## ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

### Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires et C3 Hôtels Restaurants)

Mois	Tonnages 2021								Total TCO 2021	Tonnages 201 Mafate
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 Restaurateurs	C2 Ecoles		
J	687,6	917,12	625,6	1473,76	142,78	603,44	438,96	80,46	<b>4 970</b>	
F	566,2	839	502,16	1216,74	124,38	493,54	327,9	164,54	<b>4 234</b>	16
M	766,34	980	621,14	1610,94	160,76	717,38	335,6	130,12	<b>5 322</b>	14
A	726,54	980,8	701,66	1504,30	153,16	675,18	186,88	168,14	<b>5 097</b>	22
M	676,34	943,26	580,5	1377,58	149,02	656,78	245,96	104,98	<b>4 734</b>	20
J	659,2	825,3	529,62	1442,32	126,82	632,80	282,38	168,34	<b>4 667</b>	
J	654,26	897,1	629,84	1438,28	144,12	632,22	376,74	71,8	<b>4 844</b>	18
A	726,66	942,32	593,72	1433,34	150,18	676,84	227,08	129,22	<b>4 879</b>	26
S	638,44	915,82	546,82	1424,88	136,62	654,06	260,76	170,3	<b>4 748</b>	13
O	648,16	857,76	630,4	1424,54	126,40	600,62	390,34	137,34	<b>4 816</b>	13
N	757,5	1016,06	602,82	1519,02	146,76	696,64	415,92	176,08	<b>5 331</b>	19
D	781,9	1064,7	771,5	1761,88	170,70	776,14	397,7	116,42	<b>5 841</b>	20
<b>TOTAL</b>	<b>8 289,14</b>	<b>11 179,24</b>	<b>7 335,78</b>	<b>17 627,58</b>	<b>1 731,70</b>	<b>7 815,64</b>	<b>3 886,22</b>	<b>1 617,74</b>	<b>59 483</b>	<b>182</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>265</b>	<b>296</b>	<b>237</b>		<b>236</b>	<b>243</b>			<b>278</b>	<b>293</b>

<b>TOTAL 2021</b>	<b>8 289</b>	<b>11 179</b>	<b>7 336</b>	<b>17 628</b>	<b>1 732</b>	<b>7 816</b>	<b>3 886</b>	<b>1 618</b>	<b>59 483</b>	<b>182</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>8 229,90</b>	<b>10 446,78</b>	<b>7 457,02</b>	<b>17 172,32</b>	<b>1 771,90</b>	<b>7 558,12</b>	<b>3 498</b>	<b>1 178</b>	<b>52 636</b>	<b>169</b>
<b>Delta 2021/2020</b>	<b>0,72%</b>	<b>7,01%</b>	<b>-1,63%</b>	<b>2,65%</b>	<b>-2,27%</b>	<b>3,41%</b>	<b>11,10%</b>	<b>37,33%</b>	<b>13%</b>	<b>7,21%</b>

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...), pour les besoins des services techniques communaux, 915,12 T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

## Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2021						Total TCO 2021
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	106,68	42,36	82,52	258,90	20,10	109,92	620
F	84,10	52,30	88,40	226,00	16,72	100,24	568
M	90,64	81,28	117,12	271,98	20,68	100,58	682
A	86,66	52,34	84,40	233,18	16,70	119,32	593
M	84,44	53,32	84,08	213,36	16,12	106,80	558
J	123,12	54,18	96,24	224,12	24,82	114,40	637
J	81,72	57,22	84,68	243,26	16,16	108,42	591
A	90,68	56,04	92,18	256,00	16,16	103,00	614
S	81,58	79,92	106,04	237,86	15,36	96,24	617
O	83,74	53,70	85,92	217,88	15,80	124,20	581
N	87,42	55,90	95,08	230,68	16,16	116,66	602
D	148,76	56,32	100,02	261,26	28,88	135,66	731
<b>TOTAL</b>	<b>1150</b>	<b>695</b>	<b>1117</b>	<b>2874</b>	<b>224</b>	<b>1335</b>	<b>7395</b>
<b>Kg/hab</b>	35	21	39		32	39	35

<b>TOTAL 2021</b>	<b>1150</b>	<b>695</b>	<b>1117</b>	<b>2874</b>	<b>224</b>	<b>1335</b>	<b>7395</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>1027</b>	<b>678</b>	<b>1089</b>	<b>2751</b>	<b>197</b>	<b>1273</b>	<b>7014</b>
<b>Delta 2021/2020</b>	11,95%	2,47%	2,53%	4,50%	13,76%	4,90%	5,42%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux ou en déchèteries, 141,06 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

## Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2021						Total TCO 2021
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	265,50	28,58	387,42	839,04	89,62	352,26	1962
F	315,28	81,44	390,66	1066,70	88,16	450,48	2393
M	308,34	89,76	431,44	1317,12	105,70	559,42	2812
A	334,94	70,06	423,72	1209,28	103,42	453,54	2595
M	206,76	100,42	296,06	855,36	65,04	261,26	1785
J	229,20	50,46	217,02	788,56	90,50	368,48	1744
J	203,18	51,42	196,10	658,31	36,52	285,76	1431
A	202,32	39,82	216,02	734,44	49,24	283,34	1525
S	162,24	42,84	223,48	591,48	41,62	265,12	1327
O	193,58	28,64	225,02	670,12	46,06	241,16	1405
N	211,20	39,60	210,88	666,26	60,72	280,68	1469
D	231,92	41,72	288,96	973,34	68,34	389,58	1994
<b>TOTAL 2021</b>	<b>2864</b>	<b>665</b>	<b>3507</b>	<b>10370</b>	<b>845</b>	<b>4191</b>	<b>22442</b>
<b>Kg/hab</b>	88	20	134		119	123	106

<b>TOTAL 2021</b>	<b>2864</b>	<b>665</b>	<b>3507</b>	<b>10370</b>	<b>845</b>	<b>4191</b>	<b>22442</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>3504</b>	<b>587</b>	<b>4624</b>	<b>10483</b>	<b>985</b>	<b>4567</b>	<b>24750</b>
<b>Delta 2021/2020</b>	-18,25%	13,32%	-24,16%	-1,08%	-14,21%	-8,23%	-9,32%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 326,8 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

## Les encombrants

Mois	Tonnages 2021						Total TCO 2021
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	46,48	103,96	80,84	103,52	14,32	65,28	414
F	50,18	79,66	113,90	75,20	16,84	62,08	398
M	49,98	100,68	90,26	92,12	12,52	68,94	415
A	50,54	92,22	93,84	94,38	15,92	71,35	418
M	44,24	91,06	86,48	101,18	18,76	67,16	409
J	44,68	61,42	98,94	121,24	16,14	53,86	396
J	36,54	71,22	78,56	105,44	8,66	56,18	357
A	40,82	75,30	79,12	101,50	21,32	57,88	376
S	44,56	62,06	90,64	86,46	25,96	53,48	363
O	39,60	72,36	80,14	84,72	9,52	46,68	333
N	41,50	80,92	65,42	90,92	10,90	47,16	337
D	61,98	95,18	78,14	92,08	16,96	52,74	397
<b>TOTAL 2021</b>	<b>551</b>	<b>986</b>	<b>1036</b>	<b>1149</b>	<b>188</b>	<b>703</b>	<b>4613</b>
<b>Kg/hab</b>	17	29	21		27	21	22

<b>TOTAL 2021</b>	<b>551</b>	<b>986</b>	<b>1036</b>	<b>1149</b>	<b>188</b>	<b>703</b>	<b>4613</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>616</b>	<b>810</b>	<b>1 286</b>	<b>1 224</b>	<b>224</b>	<b>812</b>	<b>4 972</b>
<b>Delta 2021/2020</b>	-10,60%	21,75%	-19,45%	-6,14%	-16,00%	-13,46%	-7,23%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènements (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 561,52 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

### ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

Mois	2021						Total TCO 2021
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	68,66	22,86	80,14	191,92	13,22	75,02	452
F	42,28	20,94	62,2	138,56	11,08	60,94	336
M	52,66	20	74,52	149,22	11,36	63,54	371
A	47,18	17,76	72,74	103,26	10,38	80,24	332
M	41,12	22,5	61,64	115,32	20,7	65,82	327
J	44,32	20,34	82,14	130,26	14,82	70,78	363
J	48,34	26,36	61,62	144,42	9,56	82,12	372
A	61,62	21,12	77,6	122,2	17,34	69,66	370
S	44,98	18,86	63,26	128,14	12,76	59,94	328
O	50,52	20,44	59,66	146,64	12,54	78,96	369
N	53,64	29,02	66,82	163,84	25,52	72,94	412
D	50,12	28,46	68,78	182,44	17,74	98,3	446
<b>TOTAL 2021</b>	<b>605</b>	<b>269</b>	<b>831</b>	<b>1716</b>	<b>177</b>	<b>878</b>	<b>4477</b>
<b>Kg / hab</b>	19	8	25	25	25	26	21

<b>TOTAL 2020</b>	<b>582</b>	<b>202</b>	<b>728</b>	<b>1724</b>	<b>144</b>	<b>708</b>	<b>4087</b>
<b>Delta 2021/2020</b>	4,08%	33,18%	14,19%	-0,47%	23,14%	24,02%	9,52%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Pour 2020, les tonnages collectés exceptionnellement sur le cirque de Mafate (22 T) ont été ajoutés aux tonnages de La Possession.

**ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE**  
**Filières de valorisation**

<b>TYPE DE DECHETS</b>	<b>VALORISATION</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRESTATAIRE</b>
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate-Forme de broyage Cambaie Plate – forme de broyage de St-Leu	HCE Suez Suez
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	SUEZ - Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

(En tonnes)

**Apports Mensuels des Déchets non Dangereux tous sites confondus (hors textiles, 212.65t)**

FLUX	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	S/total	Plate	TOTAL
CARTONS	97,98T	82,20T	101,70T	93,02T	87,30T	102,80T	104,68T	101,61T	97,02T	92,48T	90,50T	110,68T	1 161,97T		1 161,97T
DEBLAIS	517,37T	520,79T	579,88T	560,28T	528,60T	551,14T	609,56T	631,20T	652,64T	627,96T	569,00T	526,40T	6 874,82T		6 874,82T
ENCOMBRANTS	926,57T	884,85T	1 139,72T	985,84T	949,40T	977,66T	1 043,33T	1 015,46T	1 004,12T	991,76T	925,30T	1 059,58T	11 903,59T	22,00T	11 925,59T
METAUX	200,84T	197,64T	249,62T	236,34T	223,16T	225,24T	237,84T	248,18T	243,22T	226,62T	211,26T	241,28T	2 741,24T		2 741,24T
PLACO	67,48T	101,74T	92,90T	85,20T	85,46T	90,24T	100,58T	74,16T	120,60T	115,24T	99,24T	94,92T	1 127,76T		1 127,76T
VEGETAUX	343,02T	388,02T	502,50T	467,08T	444,48T	446,23T	376,58T	353,76T	389,18T	385,27T	350,45T	410,94T	4 857,51T	6,96T	4 864,47T
<b>Total général</b>	<b>2 153,26T</b>	<b>2 175,24T</b>	<b>2 666,32T</b>	<b>2 427,76T</b>	<b>2 318,40T</b>	<b>2 393,31T</b>	<b>2 472,57T</b>	<b>2 424,37T</b>	<b>2 506,78T</b>	<b>2 439,33T</b>	<b>2 245,75T</b>	<b>2 443,80T</b>	<b>28 666,89T</b>	<b>28,96T</b>	<b>28 695,85T</b>

**Apports Annuels des Déchets non Dangereux par site pour 2021**

Étiquettes de lignes	CARTONS	DEBLAIS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	S/total	TEXTILE	TOTAL
CAPUCINES	29,800T	244,840T	716,380T	215,980T		275,140T	1 482,140T	16,320T	<b>1 498,460T</b>
CAROSSE	100,940T	481,660T	773,660T	156,500T		376,560T	1 889,320T	12,040T	<b>1 901,360T</b>
CHALOUPE	18,940T	88,620T	313,960T			64,800T	486,320T	14,920T	<b>501,240T</b>
DOS D'ANE	0,800T		91,100T			6,340T	98,240T	4,110T	<b>102,350T</b>
ERMITAGE	80,300T	603,720T	565,510T	102,720T	117,820T	221,100T	1 691,170T	5,790T	<b>1 696,960T</b>
ETANG	232,900T	1 072,120T	1 687,540T	359,480T	256,780T	680,040T	4 288,860T	10,890T	<b>4 299,750T</b>
GUILLAUME	54,380T	232,700T	543,820T	204,100T		330,200T	1 365,200T	22,470T	<b>1 387,670T</b>
MARINE	109,340T	820,550T	1 189,240T	324,180T	200,840T	508,860T	3 153,010T	8,260T	<b>3 161,270T</b>
PLATEAU CAILLOU	98,300T	613,150T	1 172,506T	305,300T		518,280T	2 707,536T	55,590T	<b>2 763,126T</b>
POINTE DES CHATEAUX	79,020T	587,720T	1 025,180T	209,420T	153,100T	302,040T	2 356,480T	14,230T	<b>2 370,710T</b>
SAINT LAURENT	105,700T	844,680T	1 248,320T	318,640T	111,180T	522,510T	3 151,030T	22,510T	<b>3 173,540T</b>
THENOR	79,440T	571,160T	1 394,274T	257,500T	288,040T	521,000T	3 111,414T	20,590T	<b>3 132,004T</b>
ZA	172,110T	713,900T	1 182,104T	287,420T		530,640T	2 886,174T	4,930T	<b>2 891,104T</b>
<b>S/total</b>	<b>1 161,970T</b>	<b>6 874,820T</b>	<b>11 903,594T</b>	<b>2 741,240T</b>	<b>1 127,760T</b>	<b>4 857,510T</b>	<b>28 666,894T</b>	<b>212,650T</b>	<b>28 879,544T</b>
PLATE			22,000T			6,960T	28,960T		28,960T
<b>TOTAL</b>	<b>1 161,970T</b>	<b>6 874,820T</b>	<b>11 925,594T</b>	<b>2 741,240T</b>	<b>1 127,760T</b>	<b>4 864,470T</b>	<b>28 695,854T</b>	<b>212,650T</b>	<b>28 908,504T</b>